



# Assemblée générale

Cinquante-troisième session

Documents officiels

**49<sup>e</sup>** séance plénière  
jeudi 29 octobre 1998, à 15 heures  
New York

Président : M. Operti . . . . . (Uruguay)

*En l'absence du Président, M. Semakula Kiwanuka (Ouganda), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

## Point 35 de l'ordre du jour

### Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine

#### Rapport du Secrétaire général (A/53/419)

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Burkina Faso, qui va parler au nom de l'Organisation de l'unité africaine.

**M. Kafando** (Burkina Faso) : Dans son intervention devant l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, en septembre dernier, le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) déclarait

«Dans leur combat et leurs efforts quotidiens pour sortir du sous-développement, les gouvernements et les peuples africains ne sont pas seuls. Ils savent compter sur l'appui sincère de leurs amis parmi lesquels le système opérationnel de développement des Nations Unies dont je salue le dévouement dans l'oeuvre combien exaltante de lutte contre la pauvreté et les autres formes de privation qui affectent les populations africaines.» (A/53/PV.7, p. 19)

Cette déclaration prend aujourd'hui un relief tout particulier, au moment où précisément nous sommes appelés à nous pencher sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine. De par leur idéal très élevé qui est de garantir la paix, les deux institutions ne peuvent être antinomiques, mais bien au contraire complémentaires. Sans être ostentatoire, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine a aujourd'hui valeur d'exemple. À l'origine, cependant, leurs relations n'étaient que symbolisées par la présence à Addis-Abeba de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), et, plus tard, par l'installation à New York d'une mission d'observation de l'Organisation de l'unité africaine auprès des Nations Unies.

Premier élément donc de cette coopération, la CEA a fait oeuvre utile, principalement dans la réalisation de programmes touchant les transports et les télécommunications, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, la science et la technique, le commerce, les petites et moyennes entreprises, etc. Par exemple, elle a aidé à l'élaboration du Plan d'action de Lagos, véritable condensé de la stratégie africaine en matière de développement endogène et auto-centré.

Il me faut également relever le travail combien efficace accompli par le Programme des Nations Unies pour le développement à travers ses représentations africaines, de même que celui des institutions spécialisées, telles que

l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme alimentaire mondial, et je prendrai garde de ne pas oublier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Centre d'information des Nations Unies, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, sans compter, évidemment, les institutions de Bretton Woods.

Aujourd'hui, l'on assiste à une véritable institutionnalisation des relations entre les deux organisations : rencontres et concertations périodiques des deux Secrétaires généraux, échanges d'informations, coordination des actions ainsi que des programmes de coopération.

Dans les relations institutionnelles, la seule ombre demeure le statut mandarinal dans lequel on confine le Bureau d'observation de l'OUA ici à New York, et pour lequel nous demandons une extension des privilèges pour lui permettre de s'acquitter honorablement de sa mission. Si méritoire et tangible qu'elle soit, cette coopération demande pourtant à être renforcée au regard des défis immenses auxquels le monde est confronté. Les Nations Unies pourraient, par exemple, intensifier leur coopération en prenant en compte les priorités définies par le trente-quatrième Sommet de l'OUA.

Dans le domaine du maintien de la paix, le Président en exercice de l'OUA a lancé un appel à l'ONU pour qu'elle

«contribue non seulement à renforcer structurellement le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique, mais nous appuie également sur les plans techniques et logistiques puisqu'en définitive nous adhérons au même idéal qui est d'assurer à notre monde la sécurité et la paix indispensables à son développement et à son plein épanouissement.»  
(*ibid.*)

Dans cette optique, une contribution des Nations Unies au Fonds de l'OUA pour la paix, créé en mars 1993, principalement pour consolider les efforts de la diplomatie préventive, serait très certainement appréciable. A-t-on besoin de préciser que la gestion financière et logistique des crises est un immense fardeau pour nos maigres économies? Toujours dans ce domaine, il serait souhaitable que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

délègue un représentant à toutes les réunions africaines portant sur le règlement des conflits. Une telle démarche lui permettra d'appréhender plus directement et à fond les problèmes et de mieux comprendre le sens de certaines décisions africaines. Fort opportunément, je précise que le Président en exercice de l'OUA a bien voulu convier le Secrétaire général de l'ONU ou son représentant à participer à la prochaine réunion sur le différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée, prévue à Ouagadougou les 7 et 8 novembre prochains.

Bien évidemment, aux prises avec les difficultés de la mondialisation et ballottée dans la crise de l'économie mondiale, l'Afrique compte beaucoup sur sa coopération avec le système opérationnel des Nations Unies pour réussir son développement.

Mais que peut donc apporter l'Organisation des Nations Unies? S'agissant de la coopération dans le domaine du développement économique *stricto sensu*, il serait lassant de revenir aujourd'hui sur ce que l'Afrique peut attendre de l'ONU en terme de mobilisation de ressources, d'allègement ou de remise de la dette ... toutes choses dont nous avons amplement parlé tant lors de l'examen du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique que du débat sur le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

L'approche nouvelle que je propose est plutôt de voir quelle assistance peut apporter l'ONU en matière de stratégie et de méthodologie du développement. Les suggestions qui me viennent à l'esprit sont les suivantes.

Tout d'abord, l'ONU doit réadapter sa démarche vis-à-vis de l'Afrique, c'est-à-dire éviter autant que possible de nous aider sur dossier, mais à partir d'un véritable diagnostic de fond et en tenant compte de nos réalités spécifiques. J'observe, à cet effet, que le Secrétaire général a récemment organisé une réunion de haut niveau de responsables, en majorité africains, pour étudier également son rapport sur la situation en Afrique. Nul doute que les conclusions qui en ont résulté, jointes aux propositions qui ont été faites en Assemblée générale, seront déterminantes dans la recherche de solutions aux problèmes de la dette, de la rationalisation des ressources humaines, de la mobilisation des ressources financières, etc. Cette forme d'initiatives mérite donc d'être encouragée.

Ensuite, grâce à ses institutions spécialisées, l'ONU doit aider l'Afrique à prendre en compte la dimension culturelle de son développement, entendu que le développement suppose pour la société africaine qu'elle soit capable

d'assimiler les innovations et les transformations, comme nous l'avons vu pour les pays asiatiques. Cette dernière exigence sous-entend, au demeurant, qu'elle appuie les efforts de l'OUA à promouvoir les ressources humaines car la finalité de tout développement est l'homme.

Par son immense expérience et par le personnel qualifié dont elle dispose, elle peut aider les États africains à instaurer un environnement politique et juridique favorable au développement. En mettant en place des mesures incitatives au désarmement, elle peut aider l'Afrique à affecter progressivement certaines dépenses militaires aux nécessités du développement.

Dans l'immédiat, cependant, la coopération concrète que l'OUA attend vivement de l'Organisation des Nations Unies est un appui franc et massif pour l'organisation du Sommet économique de 1999. Le Secrétaire général s'y est déjà engagé. Nul doute que de cette rencontre capitale, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine sortira encore plus renforcée, plus raffermissée pour le plus grand bien des peuples d'Afrique et de l'humanité.

**M. Sucharipa** (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Par ailleurs, les États de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie — et l'État associé, Chypre, souscrivent à cette déclaration.

Tout d'abord, l'Union européenne souhaite exprimer sa satisfaction au Secrétaire général pour le rapport présenté au titre du point de l'ordre du jour que nous examinons aujourd'hui. Tout comme le document important sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, que nous avons étudié il y a deux semaines, ce rapport souligne l'importance d'une coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

L'Union européenne se félicite du dialogue qui se poursuit entre l'ONU et l'OUA et de leur rapprochement en vue de renforcer mutuellement leur capacité à prévenir et à résoudre les conflits en Afrique et à coordonner leurs efforts en la matière, en particulier grâce aux réunions entre les deux Secrétaires généraux et leurs conseillers principaux qui se sont tenues cette année à Addis-Abeba et à New York.

Au cours de l'année écoulée, le nombre de conflits violents en Afrique a augmenté et certains semblent se détériorer de façon alarmante. Les violations graves du droit humanitaire et des droits de l'homme, le sort des réfugiés, les haines ethniques et les trafics d'armes continuent de figurer parmi les problèmes cruciaux qui préoccupent la région et la communauté internationale. Tout en insistant sur la responsabilité principale du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Union européenne considère qu'il est essentiel que les pays africains et les organisations régionales jouent un rôle de premier plan dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

L'Union européenne se félicite de l'adoption de la résolution 1197 (1998) par le Conseil de sécurité visant à soutenir les initiatives régionales en Afrique et à développer la coordination entre l'ONU et l'OUA dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix. Elle espère que la mise en oeuvre rapide des nombreux éléments qui figurent dans cette résolution contribuera à renforcer les liens entre les deux organisations. L'Union accueille également avec satisfaction la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 16 septembre dernier (S/PRST/1998/28), par laquelle le Conseil se déclarait résolu à exercer sa responsabilité en ce qui concerne l'Afrique et réaffirmait, notamment, que le renforcement des moyens dont dispose l'Afrique pour participer à tous les aspects des opérations de maintien de la paix, notamment leurs composantes militaire, de police, humanitaire et autres composantes civiles, était un objectif prioritaire.

La prévention et le règlement des conflits en Afrique constituent des priorités pour l'Union européenne qui est résolue à oeuvrer en partenariat avec l'Afrique pour assurer la paix et la démocratie, le respect des droits de l'homme, la stabilité politique et le développement économique et social. Elle est attachée à une politique dynamique centrée sur la prévention de conflits violents dès qu'ils se déclarent, de même que sur la consolidation de la paix après les conflits. Nous entendons utiliser à cet égard toute la gamme d'instruments politiques dont nous disposons. Ces objectifs sont énoncés dans la position commune de l'Union européenne sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique adoptée en 1997. Dans ce contexte, l'Union européenne continue de soutenir le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

En mai 1998, l'Union européenne a adopté la Position commune sur les droits de l'homme, les principes démocratiques, la primauté du droit et la bonne gestion des affaires publiques en Afrique. Cette position commune accorde la

priorité à une approche positive et constructive en vue de soutenir les efforts de l'OUA, des groupes sous-régionaux et des différents pays en vue de promouvoir le respect des droits de l'homme et de la bonne gestion des affaires publiques.

L'Union européenne a institué un mécanisme de consultation avec l'OUA qu'elle souhaite développer encore. Elle va renforcer le dialogue avec l'OUA et avec les organisations sous-régionales s'agissant de possibilités concrètes de soutenir leurs efforts, notamment en matière d'alerte avancée, de diplomatie préventive, de maintien de la paix et de sensibilisation à l'importance du respect des droits de l'homme, de la primauté du droit, d'une société pluraliste, des institutions et des pratiques démocratiques et d'une culture de tolérance.

Ces 10 dernières années, les pays d'Afrique ont engagé un certain nombre de réformes en vue d'établir la démocratie et le respect des droits de l'homme. Cependant, les mécanismes créés pour résoudre et gérer les tensions et les divergences doivent être renforcés. La prévention et la gestion des conflits nécessitent une société civile pluraliste reposant sur le dialogue et les contacts entre divers groupes d'intérêts ainsi que sur des systèmes politiques fondés sur la coopération et non plus sur l'affrontement, de même que sur la primauté du droit afin de protéger les principes démocratiques et les droits de l'homme. L'Union est également prête à accroître encore sa coopération avec l'OUA et ses États membres dans ces domaines.

L'Union européenne se réjouit que, lors du sommet de l'OUA en juin 1998 à Ouagadougou, celle-ci ait entériné la proposition de l'Union visant à tenir au cours du premier semestre 2000 une réunion des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne et de l'Afrique. Nous travaillons intensivement à préparer cette réunion au sommet afin d'en garantir le succès; il offrira une occasion unique de débattre au plus haut niveau politique de questions politiques et économiques qui sont d'un intérêt commun.

L'Union attache une grande importance aux contacts et au dialogue qu'elle entretient régulièrement avec les organisations régionales et sous-régionales en Afrique, et elle s'emploie à développer ce dialogue, notamment avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement de l'Afrique orientale (IGAD) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La coopération entre l'Union européenne et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a continué de progresser et un dialogue exhaustif s'est institué dans divers domaines de coopération. La troisième Conférence ministé-

rielle de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union européenne se déroulera à Vienne début novembre. À cette occasion sera examinée la coopération entre l'Union européenne et la SADC depuis 1994 de même que l'on fixera les priorités de la coopération à venir.

L'Afrique, et en particulier l'Afrique subsaharienne, est à nouveau à la croisée des chemins. D'une part, on constate d'importants signes de progrès politiques et socio-économiques, d'autre part des conflits violents s'étendent sur certaines parties du continent et risquent de déclencher une véritable guerre régionale. L'Union européenne tient à affirmer sa profonde préoccupation du fait que, malgré d'importants efforts aux plans régional et sous-régional, l'instabilité semble gagner du terrain. Il faut mettre fin à ce cercle vicieux et demander à tous les intéressés de mettre tout en oeuvre pour chercher des solutions pacifiques. L'Union européenne est fermement convaincue que c'est en renforçant la coopération qui existe entre les Nations Unies et l'OUA que l'on pourra améliorer les chances de parvenir à des accords durables.

S'agissant de la région des Grands Lacs, l'Union européenne soutient pleinement les efforts diplomatiques de l'ONU et de l'OUA, de même que ceux des dirigeants de la région et d'autres personnalités compétentes, en vue de rétablir la paix dans la région et de promouvoir la réconciliation nationale. Elle se déclare toujours favorable à l'idée d'organiser une conférence internationale en temps opportun, sous les auspices à la fois de l'ONU et de l'OUA et avec le soutien de tous les États de la région, afin de traiter globalement les causes profondes des conflits dans la région. L'Envoyé spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, M. Aldo Ajello, dont le mandat a été prorogé par l'Union européenne jusqu'au 31 juillet de l'année prochaine, continuera de collaborer étroitement avec les organisations et personnalités compétentes.

L'Union européenne est profondément préoccupée par la crise qui se poursuit dans la République démocratique du Congo et par la menace que toute escalade du conflit représenterait pour l'ensemble de la région. Elle adhère au principe de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République démocratique du Congo et des pays qui en sont voisins, et demande à cet égard une cessation des ingérences extérieures. Les gouvernements devraient user de leur influence pour promouvoir la cause de la paix. Il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit et nous en appelons aux parties pour qu'elles conviennent immédiatement d'un cessez-le-feu. L'Union se félicite des initiatives africaines qui ont été engagées pour trouver une solution pacifique acceptable pour tous les Congolais et elle reste prête à

faciliter le dialogue politique et à soutenir toute formule de négociation qui recueillerait l'assentiment de toutes les parties intéressées, notamment grâce à l'assistance de l'Envoyé spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs. L'Union européenne exhorte les parties au conflit à respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire et à s'abstenir de tout acte de violence aveugle, en particulier contre les civils, de même que de toute propagande ethnique et de tout harcèlement. Elle demande instamment aux parties d'assurer un accès sûr et sans entrave à l'assistance humanitaire.

L'Union européenne est consternée par la grave dégradation de la situation politico-militaire en Angola qui risque de réduire à néant le processus de paix et de conduire à un affrontement militaire généralisé. Elle est convaincue qu'une paix durable en Angola ne peut être réalisée que dans le plein respect du Protocole de Lusaka qui, conjointement avec les Accords de paix et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, reste la base fondamentale du processus de paix. Les dirigeants de l'UNITA doivent respecter immédiatement et sans condition leurs obligations aux termes du Protocole de Lusaka. L'UNITA doit renoncer à toute ambition militaire, s'abstenir de se réarmer, procéder à une démobilisation totale et, enfin, renoncer à être une organisation militaire pour devenir un parti politique civil. L'UNITA doit autoriser l'établissement de l'administration de l'État dans tout le pays. L'Union européenne prend toutes les mesures pour appliquer intégralement les sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre l'UNITA et exhorte tous les États à faire de même afin d'encourager l'UNITA à respecter ses obligations.

L'Union européenne se félicite des efforts engagés par l'OUA pour trouver un règlement négocié au conflit frontalier entre l'Érythrée et l'Éthiopie et les approuve pleinement. Par ailleurs elle engage l'une et l'autre partie à tout mettre en oeuvre pour parvenir à une solution pacifique.

L'Union européenne exhorte les parties en Guinée-Bissau à poursuivre les négociations sous la médiation conjointe de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et de la CEDEAO afin de trouver une solution pacifique au conflit. En ce qui concerne la Sierra Leone, l'Union condamne fermement les atrocités qui ont été commises par les forces rebelles. Elle encourage le Gouvernement sierra-léonais à tout mettre en oeuvre pour promouvoir la paix et le processus de réconciliation dans le pays. S'agissant du conflit en Somalie qui a fait tant de victimes, en particulier parmi les civils, l'Union européenne reste préoccupée par le fait que les dirigeants somaliens n'ont pas

été en mesure de négocier un règlement pacifique de leurs différends.

Le moment est bien choisi pour centrer notre attention sur le développement durable de l'Afrique, qui reste un important défi que doit relever le continent africain. Il est encourageant de noter que de nombreux pays d'Afrique ont engagé de vastes réformes de leurs politiques économiques et du secteur public et qu'après deux décennies de déclin, on a pu constater récemment les indices d'un redressement économique. Même si cette tendance globalement positive peut occulter d'importantes disparités entre les pays d'Afrique qui restent fragiles face à des chocs extérieurs et intérieurs, c'est néanmoins une source d'optimisme.

Parallèlement, la lutte contre la pauvreté généralisée en Afrique reste l'un des défis les plus grands de notre époque. Dans ce contexte, la croissance économique doit être accélérée et les programmes de développement doivent être établis de telle sorte que les groupes les plus pauvres de la population en soient les premiers bénéficiaires. Il conviendrait de donner au développement humain et social une place centrale dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques macroéconomiques.

L'Union européenne demeure résolue à lutter contre la pauvreté et à réaliser l'objectif qui consiste à réduire de moitié la proportion des personnes vivant dans la pauvreté extrême d'ici à 2015. En tant que principal bailleur de fonds de l'Afrique, l'Union fournit les deux tiers de l'ensemble de l'aide publique au développement à destination de l'Afrique subsaharienne. Et compte tenu du fait que l'accès aux marchés européens est particulièrement ouvert à ces pays, l'Union s'engage à renouveler l'accord de partenariat avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et à faire de la Convention de Lomé une organisation de coopération encore plus moderne et efficace qui restera puissante et importante au XXIe siècle.

C'est à l'Afrique qu'il incombe avant tout de créer un environnement propice au développement durable, qui garantit la prospérité. Chaque gouvernement doit s'attacher à promouvoir la bonne gouvernance, à garantir le respect des droits de l'homme, à assurer la primauté du droit et à renforcer le processus de démocratisation. Il importe que les pays africains mettent tout en oeuvre pour vivre dans un climat de bon voisinage.

Enfin, je tiens à souligner que l'Union apprécie hautement la contribution de l'OUA dans la détermination de ses responsabilités et la formulation d'une vision commune pour l'avenir du continent africain. L'Union entend coopérer

étroitement avec l'OUA, et elle préconise un renforcement des liens entre l'ONU et l'OUA afin de mettre en commun les compétences et l'autorité politique des deux organisations pour pouvoir relever avec succès les défis du prochain millénaire.

**M. Gambari** (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : En ma qualité de Président du Groupe des États d'Afrique pour le mois d'octobre 1998, j'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, sur ce point de l'ordre du jour qui est consacré à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Je voudrais tout d'abord témoigner de la reconnaissance du groupe d'Ambassadeurs de l'OUA à l'ONU pour l'excellent rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine.

Les relations entre l'ONU et l'OUA sont des relations très positives, conformément aux dispositions des Articles 52 à 54 du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies qui reconnaît l'utilité et bien sûr l'importance des organisations régionales du fait de leur proximité et de leur connaissance du contexte local et des situations de conflit effectif ou potentiel. En conséquence, la Charte encourage les consultations entre les organisations régionales et l'ONU en tant que partenaires pour progresser dans la recherche commune de la paix et de la sécurité internationales.

Bien que le Conseil de sécurité ait la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, telle qu'elle lui a été confiée par la Charte des Nations Unies, le fait est que l'OUA est particulièrement bien placée pour aider à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits sur le continent africain. Les États membres de l'OUA connaissent de près les situations de conflit qui se déroulent en Afrique; ils sont mieux à même de comprendre les causes des conflits qui secouent le continent et ils sont davantage enclins à faire montre d'une plus grande volonté politique pour trouver des solutions aux problèmes de l'Afrique.

Depuis sa création, l'OUA s'est employée à promouvoir une plus grande compréhension et des relations de bon voisinage entre ses États membres. L'Organisation a fait des efforts constants en vue de prévenir les conflits et de parvenir à un règlement pacifique des conflits locaux tout en coopérant étroitement avec le Conseil de sécurité de l'ONU. Ces dernières années, de nombreux efforts ont été déployés pour améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OUA, notamment dans les domaines politique, social, économique, technique et culturel qui

participent également aux perspectives de prévention des conflits en Afrique.

La prévention des conflits est à la base du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et peut-être dans le reste du monde. C'est néanmoins un défi de taille qui est lancé aux organisations régionales, telles que l'OUA, et à l'ONU. En effet, sans une stricte vigilance, les premiers signes avant-coureurs de crise peuvent aisément échapper à notre attention. Compte tenu de cette réalité, l'ONU et l'OUA ont élaboré et continuent d'harmoniser des indicateurs communs d'alerte rapide et elles organisent des cours de formation conjointe à l'intention du personnel qui travaille dans le domaine de la prévention des conflits.

La diplomatie préventive, l'élimination des armes de petit calibre, ainsi que le déploiement préventif de troupes dans les zones de tensions, sont autant de domaines qui doivent faire l'objet d'un examen sérieux dans un effort pour resserrer davantage la coopération entre l'OUA et l'ONU.

Là où les différends ont déjà dégénéré en conflits violents, l'OUA, en consultation avec l'ONU, intervient pour empêcher une nouvelle escalade de la violence en recourant à ses dispositifs de maintien de la paix, par le biais quelquefois de ses groupements sous-régionaux, tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement économique de l'Afrique australe (SADC).

L'OUA joue en effet un rôle complémentaire à celui du Conseil de sécurité dans leur mission commune de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc impérieux que l'ONU augmente son appui logistique et financier à l'OUA et aux autres organisations régionales et sous-régionales afin qu'elles puissent devenir des partenaires encore plus efficaces de l'ONU dans leurs missions et objectifs communs. C'est la voie à suivre pour affronter avec succès les obstacles énormes à la paix et la sécurité internationales.

À cet égard, l'ONU devrait continuer d'aider l'OUA à renforcer son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. Et l'Organisation devrait en outre veiller à ce que les États Membres, ainsi que l'ensemble du système des Nations Unies, mettent en oeuvre les recommandations qui figurent dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'ONU, qui est présidé par le Nigéria, a coopéré étroitement avec le Groupe des États d'Afrique à l'ONU pour réaliser les objectifs communs de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Il faut continuer de souligner que les États membres de l'OUA envoient des contingents, fournissent des commandants de force et s'acquittent comme il se doit de leurs contributions au titre des opérations de maintien de la paix de l'ONU, malgré leurs ressources souvent très limitées.

La promotion d'une culture de paix, de tolérance et de relations harmonieuses au sein des États et entre eux revêt une grande importance pour permettre l'instauration de la stabilité et de la sécurité en Afrique. Un effort résolu doit être consacré à la poursuite du développement économique, qui est sans aucun doute un préalable indispensable à la paix et la stabilité en Afrique. Il faut saluer à cet égard les contributions de la Banque africaine de développement (BAfD) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) aux travaux du secrétariat conjoint OUA/BAfD/CEA et des institutions de l'ONU en Afrique, qui participent aux efforts faits pour concrétiser les objectifs du Traité instituant la Communauté économique africaine.

L'ensemble du système des Nations Unies, de même que les États Membres de l'ONU, sont instamment priés de prêter leur appui au fonctionnement de la Communauté économique africaine et d'adopter également les mesures voulues pour assurer une mise en oeuvre efficace du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, en particulier pour ce qui est des réformes économiques. Ces mesures portent notamment sur la mobilisation et l'utilisation efficaces des ressources nationales, la promotion du secteur privé et des investissements étrangers directs, l'intensification du processus de démocratisation et le renforcement de la société civile, l'environnement et le développement, les apports de ressources, la solution du problème de la dette africaine, la facilitation des échanges commerciaux et l'ouverture des marchés, la diversification des économies africaines, l'amélioration des infrastructures physiques et institutionnelles et la mise en valeur des ressources sociales et humaines, sans oublier la participation des femmes au développement.

Enfin, nous, les pays du Groupe des États d'Afrique, approuvons le projet de résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine qui va être examiné par l'Assemblée générale, et nous estimons que les deux organisations devraient procéder à des consultations, plus fréquentes, ce qui leur permettrait d'accroître les possibilités d'atteindre leurs objectifs com-

muns, tout en évitant un chevauchement inutile des efforts et des ressources.

**M. Ka** (Sénégal) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le Burkina Faso, au nom de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et par le Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique.

L'examen du point 35 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, portant sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, revêt, aux yeux de ma délégation, une importance particulière, parce que, depuis 1960, l'Afrique se trouve au centre des préoccupations de la communauté internationale et occupe, de ce fait, une place de premier choix dans l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies.

Cet intérêt porté à l'Afrique provient certes de la situation géopolitique du continent, de la diversité des problèmes politiques et économiques avec lesquels les pays africains sont confrontés, mais également des vastes potentialités non encore exploitées qui font de ce continent une zone d'opportunités et de croissance pour l'avenir.

Grâce aux actions courageuses et conjuguées des dirigeants africains et de leurs peuples, l'Afrique redécouvre la stabilité, se confirme et se consolide par la volonté de se concentrer sur la prévention et le règlement des conflits et sur le développement du continent. L'Organisation de l'unité africaine joue, dans ces domaines, un rôle croissant, notamment au moyen de son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits et de l'implication des organismes régionaux.

Dans le domaine économique, la lutte contre la pauvreté, la fourniture de services sociaux de base, la maîtrise des pressions démographiques, la poursuite du processus d'intégration économique et régionale ont constitué, entre autres, autant d'efforts pour jeter les bases d'une croissance économique durable en Afrique.

Tous ces efforts, tous ces acquis sur la voie de la paix et du développement de l'Afrique ont été rendus possibles grâce à la coopération multiforme que l'Afrique entretient avec l'Organisation des Nations Unies dans différents domaines. Aujourd'hui, l'ensemble de la communauté internationale partage l'idée que la meilleure façon d'assurer la paix et la sécurité en Afrique est, de toute évidence, de promouvoir le développement durable du continent. Sans la paix, sans la sécurité et sans la stabilité, le développement devient une rhétorique creuse, et, sans le développement, la paix ne peut être que précaire.

Cette approche adoptée par les Nations Unies constitue le socle du nouvel Ordre du jour de l'ONU pour le développement économique et social de l'Afrique pour les années 90. Elle est actuellement mise en oeuvre, de manière concertée, par les pays d'Afrique et par les organismes opérationnels des Nations Unies, dans le cadre de l'Initiative spéciale pour l'Afrique.

Ma délégation estime que le statut de l'Organisation de la Conférence islamique, comme les statuts de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue des États arabes et de leurs missions d'observation auprès des Nations Unies, devrait être réexaminé pour permettre à ces trois organisations de jouir de privilèges et immunités qui sont essentiels pour l'exercice officiel de leurs responsabilités. Cette question, aux yeux de ma délégation, devrait être examinée, notamment, par le Comité du pays hôte à la lumière de l'Article 105 de la Charte des Nations Unies et à la lumière de la pratique dans certains pays hôtes.

Pour terminer, je dirais que les nombreux défis auxquels l'Afrique est confrontée exigent du temps, de l'énergie et des réponses globales et appropriées de la part de l'Organisation des Nations Unies, de son système et de toute la communauté internationale. À cette fin, et grâce à la coopération effective entre l'ONU et l'OUA, des progrès substantiels ont été réalisés dans la bonne direction, et c'est pourquoi ma délégation voudrait lancer ici un appel aux États Membres de l'Organisation pour qu'ils apportent leur soutien au projet de résolution qui leur sera soumis sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine.

**M. Dlamini** (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine», qui figure dans le document A/53/419.

Le Royaume du Swaziland se réjouit de prendre note des efforts accomplis pour la mise en oeuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives aux accords régionaux, qui définissent les principes de base régissant leurs activités et déterminant le cadre de coopération avec l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est clair que la coopération entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'est améliorée et a été fructueuse depuis la signature de l'accord de 1965.

Comme il est indiqué dans le rapport, les Secrétaire généraux des deux organisations se sont rencontrés et se

sont consultés à propos d'un certain nombre de questions. Il s'agit là d'un effort louable de leur part, compte tenu des nombreux problèmes que connaît encore l'Afrique. Parmi ces problèmes persistants figurent tant des difficultés économiques et sociales que divers conflits au sein des États-nations et entre eux.

La participation du Département des affaires politiques aux activités liées à la paix et à la sécurité internationales revêt une importance vitale pour la réalisation d'un développement durable dans une Afrique où règne la paix, qui est une des aspirations essentielles de l'OUA. L'ouverture à Addis-Abeba d'un bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'OUA contribuera à renforcer davantage la coopération entre les deux organisations. Ma délégation constate également avec plaisir que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a détaché un fonctionnaire au bureau de liaison. Il s'ensuit que l'OUA sera dorénavant mieux informée de toutes les activités entreprises par l'ONU dans le domaine humanitaire.

Les démarches de l'Afrique en matière de diplomatie préventive, de maintien et de rétablissement de la paix, y compris le rétablissement de la paix après un conflit, seront mieux coordonnées grâce aux efforts collectifs de l'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, de la Division de prévention des conflits de l'OUA ainsi que de l'ONU par l'intermédiaire de son bureau de liaison.

Je rappelle que le Swaziland appuie la relance du Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique. Le Centre a un rôle important à jouer dans la promotion des mesures de confiance au niveau régional, encourageant ainsi le progrès dans le domaine du développement durable. Il importe donc de fournir les ressources nécessaires pour permettre au nouveau Directeur de renforcer les activités et les programmes du Centre.

En outre, le Royaume du Swaziland apprécie les efforts et la participation du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne la Communauté de développement de l'Afrique australe. L'initiative prise par le Haut Commissaire en élaborant, en mettant en oeuvre et en évaluant des projets dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit servira les intérêts des pays de l'Afrique australe pour laquelle un spécialiste en matière de droits de l'homme a été nommé.

La coopération dans le domaine du développement économique et social demeure une question cruciale pour

l'Afrique. La participation du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés au sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Ouagadougou, en juin 1998, est un autre exemple de l'engagement envers le développement économique et social des pays africains. En outre, les efforts et la participation de la Commission économique pour l'Afrique, des fonds et programmes des Nations Unies et d'autres institutions doivent être loués. Je citerai, entre autres, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme alimentaire mondial, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Toujours dans le domaine du développement économique et social, il reste encore beaucoup à faire pour faire reculer la pauvreté en Afrique. Un certain nombre d'engagements ont été pris, mais malheureusement ces efforts n'ont pas encore donné des résultats positifs.

Le rapport intérimaire du Secrétaire général, intitulé «Mobilisation de ressources supplémentaires pour le développement de l'Afrique : analyse des flux globaux de ressources à destination de l'Afrique», et qui figure dans le document A/53/390/Add.1, brosse un tableau clair et analytique de la situation. Il était évident en 1991, lorsque l'Assemblée générale a approuvé le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qu'il était nécessaire de mobiliser de nouvelles ressources et des ressources supplémentaires dans ce domaine. Sept années plus tard, toutefois, la situation n'a fait qu'empirer. Ces besoins accrus exigent une action encore plus urgente pour s'attaquer à tous les problèmes qui assaillent l'Afrique.

La pauvreté persiste en Afrique, la dette extérieure demeure un problème énorme, le taux d'épargne nationale stagne, l'aide publique au développement baisse et les flux de capitaux privés restent faibles. Telle est la situation de l'Afrique. Évidemment, cette situation ne s'améliorera pas dans un avenir proche s'il n'y a pas une volonté politique et un engagement renouvelés de la part de la communauté internationale. Les taux de croissance de l'Afrique doivent

être beaucoup plus élevés qu'ils ne le sont actuellement, et pour ce faire des ressources supplémentaires doivent être mobilisées.

Pour terminer, ma délégation réaffirme l'importance d'inscrire chaque année cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. En rappelant les résolutions précédentes qui ont été adoptées, elle tient à réaffirmer que le projet de résolution qui sera soumis à l'Assemblée ultérieurement renforcera plus avant la coopération entre l'ONU et l'OUA, et elle l'appuie pleinement.

**M. Hachani** (Tunisie) : Tout en faisant siennes les déclarations des distingués Ambassadeurs du Burkina Faso, au nom de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, la délégation tunisienne a souhaité s'exprimer sur la question relative à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, question dont l'importance ne cesse de croître, compte tenu de la place qu'occupe désormais l'Afrique dans les priorités de l'Organisation des Nations Unies et de la responsabilité spéciale qu'assume l'Organisation des Nations Unies envers le continent africain.

Je voudrais, à cette occasion, souligner l'intérêt que mon pays attache à la consolidation de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine et me féliciter des réalisations accomplies jusqu'ici dans cette coopération. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour nous aider, nous Africains, à promouvoir la paix, la sécurité et le développement dans le continent. Le rapport qu'il a présenté sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, reflète les actions tangibles entreprises par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions ainsi que les progrès enregistrés sur cette voie.

*M. Filippi Balestra (Saint-Marin), Vice-Président, assume la présidence.*

L'intérêt que porte désormais la communauté internationale à l'Afrique va dans le sens des appels insistants lancés depuis des années par mon pays et par son Président, S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, dans diverses instances internationales et régionales. L'Afrique est déterminée à prendre en main ses destinées en comptant en premier lieu sur ses propres capacités et sur la solidarité et la coopération interafricaines. Mais elle a besoin du soutien et de la solidarité de la communauté internationale face aux défis

majeurs qu'elle doit surmonter, et notamment ceux de la guerre, de la pauvreté et des endémies. Ces défis ne peuvent être surmontés sans une action internationale résolue et en étroite concertation avec les États africains et l'Organisation de l'unité africaine, qui représente le cadre approprié de la coopération avec le continent africain.

Nous nous félicitons de la tradition de consultation instaurée entre les Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, et saluons l'initiative qu'ils ont prise de se rencontrer deux fois par an, avec leurs conseillers principaux, afin de discuter des domaines prioritaires de coopération et de coordination. Cette initiative, ainsi que l'ouverture d'un bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Organisation de l'unité africaine, sont de nature à renforcer la coopération entre les deux organisations et à assurer la coordination dans l'exécution des différents programmes et activités touchant l'Afrique. De même, la décision du Conseil de sécurité de tenir tous les deux ans une réunion ministérielle pour évaluer les progrès accomplis en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique traduit l'importance accrue qu'accorde le Conseil au continent.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine dans le domaine du maintien de la paix a enregistré des résultats encourageants. Dans ce contexte, le renforcement des capacités de l'Organisation de l'unité africaine et de son Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits est d'autant plus important compte tenu du nombre croissant des situations qu'il a été appelé à gérer, depuis sa création. Si le maintien de la paix et de la sécurité incombe principalement à l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales peuvent, comme l'ont montré les expériences de l'Organisation de l'unité africaine, contenir les foyers de tension régionaux et apporter une contribution importante au succès des efforts de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

En effet, les résultats accomplis par le Mécanisme, depuis sa création, il y a quelques années seulement, et en dépit des moyens limités dont il dispose, sont à encourager. Le Mécanisme traduit la volonté des États africains de faire de la diplomatie préventive une constante dans l'action de l'Organisation de l'unité africaine pour l'élimination des foyers de tension, le rétablissement de la paix et de la sécurité et la réconciliation dans la région. Dans ce contexte, la consolidation de la coordination entre les deux organisations et le soutien au Mécanisme, en le dotant des moyens adéquats, permettra à l'Organisation de l'unité africaine d'anticiper et de prévenir les conflits et d'agir plus rapide-

ment pour contenir les situations de crise à l'échelle du continent.

L'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique passe inévitablement par l'élimination des causes profondes des foyers de tension et de conflit qui y sévissent. La consécration d'efforts au service du développement durable en Afrique est une condition essentielle pour l'instauration d'un climat propice à l'établissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans tout le continent. L'Organisation des Nations Unies joue, dans ce contexte, un rôle central en élaborant des programmes spécifiques pour soutenir les efforts entrepris par le continent dans le domaine du développement économique et social et en mobilisant le soutien international nécessaire, et particulièrement le soutien des pays nantis. À cet égard, une attention particulière doit être accordée à la solution du problème de la dette des pays africains.

Dans son rapport, le Secrétaire général a notamment évoqué les nombreuses actions entreprises conjointement par l'Organisation de l'unité africaine et les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, dans le domaine du développement économique et social. Nous tenons à saluer cette coopération et appelons à un surcroît d'efforts pour harmoniser ces actions avec celles entreprises dans le domaine du maintien de la paix, compte tenu du lien étroit entre elles.

De même, la décision du Secrétaire général de l'ONU d'organiser, en collaboration avec le Secrétaire général de l'OUA, des rencontres avec les dirigeants des grandes entreprises du monde pour les sensibiliser aux progrès réalisés en Afrique et aux nouvelles opportunités d'investissement qu'elle offre dans des secteurs essentiels à la croissance, est une initiative positive que ma délégation voudrait ici saluer. Nous espérons qu'elle contribuera à la mobilisation des fonds dont l'Afrique a besoin pour son développement économique et social.

Pour conclure, je dirai que, dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, le Secrétaire général a préconisé une série d'actions en faveur de la paix, de la stabilité et du développement en Afrique. La coordination avec l'OUA dans la mise en oeuvre de ces actions contribuera aux chances de succès de ces actions. L'Afrique a accompli d'importants progrès sur la voie de la démocratie, de la promotion des droits de l'homme et des réformes économiques. Ces progrès méritent le soutien de la communauté internationale dans le cadre du respect de la souveraineté des États africains.

**M. Konishi** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : L'importance de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier pour ce qui est de s'atteler aux questions de développement économique et de prévention de conflits, ne saurait être trop soulignée. Le Japon se félicite sincèrement de l'importance accordée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à sa coopération avec l'ONU dans ces domaines.

Les questions relatives à la prévention des conflits et au développement en Afrique sont inextricablement liées. C'est ainsi que pour examiner la prévention des conflits et le développement socioéconomique après les conflits, il est nécessaire de procéder à une analyse des causes profondes des conflits et de considérer la situation en Afrique en adoptant une approche globale couvrant les aspects politiques, économiques et sociaux.

Conscient du fait que la paix et le développement sont étroitement liés, le Japon a entrepris des initiatives qui, espérons-le, renforceront les efforts de coopération entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'OUA.

Tout d'abord, en janvier, le Gouvernement japonais a accueilli la Conférence internationale de Tokyo sur la prévention des conflits en vue d'élaborer une stratégie globale de prévention des conflits, en mettant l'accent sur la situation en Afrique. Le rapport de la Conférence de Tokyo (A/53/63) énonce des mesures que l'ONU et les organisations régionales pourraient prendre immédiatement, notamment en vue de développer les capacités préventives de l'Afrique, en particulier sa capacité d'alerte rapide. À l'occasion de la Conférence, des propositions concrètes ont été avancées en la matière. Citons notamment les suggestions destinées à promouvoir les initiatives des organisations régionales, développer les capacités opérationnelles des institutions régionales et organiser un programme de formation du personnel, mené par les organisations régionales.

Deuxièmement, la semaine dernière, le Japon a organisé, conjointement avec l'ONU et la Coalition mondiale pour l'Afrique, la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain (TICAD II), qui s'est tenue en présence du Secrétaire général et d'un certain nombre de chefs d'État ou de gouvernement de pays africains ainsi que de représentants d'organisations internationales. À l'issue de la Conférence, le Programme d'action de Tokyo a été adopté, dans lequel ont été cernés les questions essentielles de développement en Afrique ainsi que les objectifs à atteindre pour résoudre ces questions, et la

communauté internationale y est encouragée à coopérer à la réalisation de ces objectifs.

Troisièmement, comme l'a mentionné dans son allocution le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Koumura, à l'occasion de la TICAD II, le Japon entretient également une coopération bilatérale avec l'OUA. Grâce à ses contributions au Fonds de l'OUA pour la paix, il aide l'Organisation à renforcer sa capacité de prévention et de règlement des conflits, notamment par l'institution d'un réseau informatique qui relie l'ONU, l'OUA et d'autres organisations en vue d'une alerte rapide en cas de conflit.

Je tiens à ajouter que le Japon, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, a participé activement aux travaux de suivi des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique et, à cet égard, le Conseil a adopté une résolution faisant état de la nécessité de renforcer la coordination entre l'ONU et les organisations régionales.

Pour terminer, je souhaite, au nom du Gouvernement japonais, saluer les initiatives et les autres formes de coordination de l'OUA en matière de prévention de conflits, de consolidation de la paix et de développement économique en Afrique. Il ne fait aucun doute que cette relation de coopération avec les Nations Unies servira de modèle pour d'autres organisations régionales et sous-régionales qui doivent traiter de questions concernant la paix et le développement.

**M. Kolby** (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Le Gouvernement norvégien se félicite du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

L'année dernière, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte de la façon dont cette coopération avait évolué. Le rapport a fait apparaître une très large coopération entre les diverses institutions des Nations Unies et l'OUA, et il faut se féliciter en particulier des nombreuses mesures concrètes qui ont été prises pour renforcer cette coopération.

Le débat qui s'est tenu sur le rapport du Secrétaire général relatif au développement et à la sécurité en Afrique a montré que l'évolution récente de la situation dans diverses parties de l'Afrique est inquiétante et peut constituer une menace contre la stabilité et les perspectives d'avenir d'une grande partie du continent. Des efforts de médiation et de maintien de la paix ont été engagés dans de nombreux cas et il est essentiel que ces initiatives soient coordonnées et se

renforcent mutuellement. En l'occurrence, l'ONU doit jouer un rôle majeur, en coopération étroite avec l'OUA et les organisations sous-régionales.

Nous partageons pleinement l'opinion que le resserrement des liens entre l'ONU et l'OUA est particulièrement important pour développer notre capacité commune de prévenir et de résoudre les conflits en Afrique. Les réunions régulières entre les Secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA, pour discuter des domaines prioritaires de la coopération et de la coordination, sont à cet égard des éléments clefs du processus.

Étant donné les nombreux conflits qui sévissent actuellement sur le continent africain, la prévention des conflits, les mécanismes d'alerte avancée et la capacité de l'ONU et des organisations régionales à faire face à ces problèmes sont des aspects particulièrement importants du dialogue entre l'ONU et l'OUA. Il convient de saluer la décision du Département des affaires politiques et du bureau de l'Observateur permanent de se réunir régulièrement afin de faciliter la coordination des mesures et des initiatives qui sont prises. En outre, la création d'un bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'OUA, à Addis-Abeba, constitue un pas important dans le renforcement de la coopération entre les deux organisations. Il faut mettre en particulier l'accent sur le rôle que peut jouer ce bureau dans la coordination des différents efforts en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix.

Nous sommes également satisfaits de voir que dans le rapport une large place est faite à la coopération et la coordination entre l'OUA et les organisations sous-régionales, notamment pour ce qui a trait à la prévention des conflits et au développement régional. Elle estime que les réunions régulières et les mécanismes de coordination indiqués dans le rapport peuvent être un moyen important d'assurer une meilleure coordination entre l'ONU, ses institutions et les organisations sous-régionales. L'OUA devrait jouer un rôle clef à cet égard.

La Norvège contribue financièrement, depuis plusieurs années, au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix et de prévention des conflits. Le Mécanisme de l'OUA pour le règlement des conflits et le système de formation pour la paix dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe en sont deux exemples. Toutefois, les conflits auxquels nous assistons en Afrique aujourd'hui illustrent la nécessité d'accroître l'assistance dans ce domaine. Le Gouvernement norvégien est déterminé à poursuivre ses efforts en coopération avec d'autres parte-

naires pour renforcer encore les capacités africaines en matière de maintien de la paix et de prévention des conflits.

Nous saluons également les efforts consentis par le Bureau de coordination des affaires humanitaires pour aider l'OUA à mettre en oeuvre des programmes destinés à renforcer la capacité des organisations africaines de relever les défis humanitaires.

L'ONU joue un rôle crucial dans la promotion du développement économique et social en Afrique. Compte tenu du nombre d'États sur le continent qui appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés, il est important que toutes les parties du système des Nations Unies accordent une attention particulière aux aspirations de développement de l'Afrique.

Nous avons pris note des activités menées par les diverses organisations dans les domaines économique et social. Si l'ampleur de ces activités est satisfaite, il faut néanmoins insister sur l'importance de la coopération et d'une coordination de ces activités tant au Siège qu'au niveau des pays.

Il ne saurait y avoir de développement économique sans développement humain. Le respect de tous les droits de l'homme, qu'il s'agisse des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, fait partie intégrante du développement humain. Nous saluons par conséquent le projet actuellement mis en oeuvre par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le but de renforcer le mécanisme régional africain de promotion et de protection des droits de l'homme.

L'OUA a un important rôle à jouer dans la promotion de la paix et du développement en Afrique. L'appel qu'a lancé le Secrétaire général Salim Salim en faveur d'un appui accru de l'ONU à l'OUA et aux organisations sous-régionales devrait être dûment pris en considération et suivi d'effets.

**M. Rubadiri** (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) :  
Je voudrais tout d'abord souscrire à la déclaration faite par le représentant du Burkina Faso, au nom de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

La délégation malawienne accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, figurant dans le document A/53/419, qui énonce dans le détail les divers domaines de collaboration entre l'ONU et l'OUA.

Le Malawi constate avec satisfaction que depuis l'adoption par l'Assemblée de la résolution 52/20, il y a près d'un an, la coopération entre les deux organisations s'est constamment élargie et renforcée. La poursuite de la coopération dans les domaines de paix et de la sécurité, ainsi que dans celui du développement économique et social, se voit accorder l'importance qu'elle mérite. L'idée que la paix et le développement sont synergiques est un fait indéniable dont la communauté internationale a conscience depuis longtemps.

La guerre, tant à l'intérieur des États qu'entre eux, est l'une des raisons majeures du recul économique de certains pays africains, qui avaient pourtant enregistré des progrès durement acquis. Les maigres ressources nationales sont en effet détournées au profit du renforcement de la défense et des forces de sécurité. Dans certains cas, les conflits ont détruit les infrastructures, et réduit à néant l'effort de développement national. Il est donc satisfaisant que l'on ait accordé une importance particulière à la collaboration en matière de prévention et de règlement des conflits en Afrique.

Le Malawi est d'avis qu'il faut donner la priorité à la stratégie de l'alerte rapide et de la prévention des conflits et qu'il ne faut recourir à l'option du règlement des conflits qu'en second lieu. Les consultations régulières et les échanges d'informations entre les Secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA constituent à cet égard un important progrès. En outre, le Département des affaires politiques de l'ONU, qui supervise le programme de coopération, doit disposer des importantes ressources et du soutien nécessaires à l'exécution de son mandat.

Du fait de la pénurie générale de ressources dans les États africains, une grande partie du continent est mal préparée aux catastrophes naturelles et aux situations d'urgence. Le Gouvernement malawien attache par conséquent une importance considérable au travail accompli par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur le plan du renforcement des capacités des organisations africaines ainsi que sur celui du développement des capacités nationales de gestion des catastrophes et des situations d'urgence.

Un travail qui mérite également d'être souligné est celui entrepris par d'autres institutions du système des Nations Unies pour développer les capacités nationales des États africains dans le domaine des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. En Afrique australe, nous avons accueilli avec satisfaction la nomination du spécialiste régional des droits de l'homme, spécialement détaché par le

Haut Commissaire aux droits de l'homme, pour travailler, sur une base non contraignante, avec les gouvernements de la région. Engagé dans un processus irréversible de consolidation et de renforcement des institutions de la démocratie participative et de la protection des droits de l'homme, entre autres aspects de la bonne gouvernance, le Malawi apprécie l'appui du système des Nations Unies dans son travail de collaboration avec l'OUA.

Dans le domaine économique et social, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et un certain nombre d'autres organismes ont mis en commun leurs efforts dans le cadre d'un partenariat pour le développement avec les organisations africaines ainsi qu'avec différents gouvernements. Les programmes liés à la sécurité alimentaire, à la lutte contre les maladies en vue de leur éradication, à l'éducation et à la révolution de l'information sont certains des domaines pouvant servir de tremplin à l'essor économique du continent africain.

Ma délégation se félicite des mécanismes de coopération existant entre l'Organisation des Nations Unies et l'OUA, tels qu'ils sont décrits dans le rapport du Secrétaire général, mais espère que cette tendance se renforcera à l'avenir. La marginalisation à court terme du continent, qui résulte du processus de mondialisation et d'interdépendance croissante, ne devrait pas saper le partenariat existant.

Mais il s'impose, pour terminer, de se demander qui est l'OUA. La Norvège a peut-être bien donné une partie de la réponse, et l'Autriche a peut-être bien essayé de le faire également. Car tôt ou tard, alors que nous nous approchons du prochain siècle, il se pourrait que disparaisse le «O» — pour «organisation» — du sigle OUA et que, à l'instar de l'Europe qui a laissé tomber le mot «Communauté», l'Afrique devienne une «Union africaine». C'est cet aspect qui nous concerne, car il a trait aux jeunes.

Les conflits et les déplacements de populations, notamment des femmes et des enfants, ont provoqué une dispersion des Africains de par le monde. Je pense ici aux nombreux jeunes hommes et femmes qui vivent dans différentes régions du monde, soit parce que des guerres font rage dans leur pays, soit parce qu'ils sont nés à l'étranger, de parents qui ont dû quitter l'Afrique à cause des conflits.

Je pourrais en donner un exemple très personnel. Ma propre famille est dispersée de par le monde. J'ai deux fils qui sont mariés au Botswana, trois filles mariées en Ouganda, un fils marié au Kenya et un autre fils marié à El Segundo, en Californie. Tous ces fils et filles sont l'avenir

de l'Afrique. Comme l'a dit le représentant de la Norvège, il ne peut y avoir de progrès sans ressources humaines, et cela pourrait être un autre domaine dans lequel l'OUA, ou l'Afrique, peut désormais collaborer non seulement avec l'ONU mais également avec les pays animés du même esprit : que tous ceux qui ont reçu des connaissances et ont acquis des compétences dans des pays qui sont désormais les leurs, mais qui ne font pas partie de l'Afrique, puissent revenir chez eux et utiliser ces compétences et ces connaissances. Tous ceux dont le départ a entraîné l'exode des cerveaux de l'Afrique, en raison des conflits qui y font rage, et qui ont bénéficié d'une formation en tant qu'universitaires ou spécialistes dans d'autres pays pourraient peut-être avoir la possibilité de revenir en Afrique et d'y exercer leurs compétences.

Comment peut-on y parvenir? Ici, à l'ONU, on peut maintenant commencer à jouer un rôle en demandant à ceux qui se sont exprimés ici non pas seulement de venir voter pour l'Afrique, mais aussi d'agir véritablement pour créer ce lien avec l'Afrique.

Pour sa part, le Malawi est disposé à collaborer encore plus étroitement avec le système des Nations Unies et les organisations régionales de l'OUA.

**M. Muchetwa** (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Ambassadeur de mon pays.

Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est donnée de délibérer de la question de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Elle s'associe pleinement aux déclarations faites par le Représentant permanent du Burkina Faso et le Représentant permanent du Nigéria, qui a parlé au nom du Groupe des États africains. Je tiens à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour son rapport détaillé, publié sous la cote A/53/419, dont l'Assemblée est saisie.

Ma délégation note avec satisfaction que depuis leur réunion à Harare le 3 juin 1997, les Secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA, conjointement avec leurs conseillers, ont poursuivi leurs consultations lors de réunions à New York et au siège de l'OUA, à Addis-Abeba. Elle se félicite de la tenue de réunions annuelles entre les secrétariats des deux organisations, telles que celles qui ont récemment eu lieu à Addis-Abeba du 6 au 8 mai 1998, pour évaluer la mise en oeuvre des programmes de coopération, et convenir de nouveaux programmes et des activités de suivi.

Le Zimbabwe suit avec beaucoup d'intérêt les programmes de coopération entre l'ONU et les organisations et mécanismes régionaux, notamment les réunions semestrielles entre le Secrétaire général de l'ONU et les chefs des organisations et organismes régionaux. Il constate avec satisfaction que l'ordre du jour de la dernière de ces réunions, qui a eu lieu à New York les 28 et 29 juillet 1998, était consacré à la coopération dans le domaine de la prévention des conflits et a porté en particulier sur les problèmes d'alerte avancée et de prévention des conflits, la capacité de l'ONU et des organisations régionales à faire face à ces problèmes et les modalités pratiques de collaboration entre les deux organisations.

On ne saurait trop insister sur l'importance que l'Afrique attache à cette question. Le Zimbabwe voudrait dès lors en appeler une fois encore à l'ONU et, par son intermédiaire, à la communauté internationale pour qu'elle accorde une assistance concrète au Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Il est nécessaire que les efforts que déploie l'Afrique bénéficient d'un appui international, y compris en matière de renforcement des capacités, pour que les institutions et les mécanismes de l'Afrique jouent leur rôle de façon efficace et soutiennent les activités de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique.

À cet égard, nous nous félicitons de la création en avril dernier du bureau de liaison des Nations Unies avec l'OUA, à Addis-Abeba, pour renforcer la coopération entre les deux organisations, ainsi que de l'assistance à la formation octroyée par le Programme des Nations Unies pour le développement aux responsables de la Division de la gestion des conflits de l'OUA. Il faut espérer que la communauté internationale pourra consolider ces mesures qui n'en sont qu'à leur tout début mais qui sont cruciales.

Bien que la crise économique et sociale en Afrique ait fait l'objet de diverses initiatives, les problèmes socioéconomiques du continent sont restés entiers. L'engagement de l'Afrique, au niveau national, de tout mettre en oeuvre pour procéder à une réforme économique et appliquer des programmes de restructuration n'a pas été complété par l'appui international dont elle avait besoin. En outre, les tentatives de l'Afrique pour lancer la Communauté économique africaine et pour revitaliser les groupements sous-régionaux, qui sont la pièce maîtresse sur laquelle repose cette communauté, continuent d'être entravées par un climat international peu favorable.

Nous, en Afrique, croyons en une Organisation des Nations Unies qui placerait le développement économique

et social au coeur même de son ordre du jour. Nous pensons que l'ONU est bien placée pour établir des directives politiques, mobiliser des ressources et en recommander l'affectation, et coordonner les divers efforts en faveur du développement économique et social et de la prospérité.

Il faut apprécier, à cet égard, le travail analytique fait par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés pour harmoniser les diverses initiatives en matière de développement de l'Afrique, et se féliciter également du programme de travail adopté par le secrétariat conjoint de l'OUA, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement portant sur les principales activités à mener d'ici à l'an 2000 en vue de lancer la Communauté économique africaine.

Nous demandons que la communauté internationale accorde la priorité à la formulation des initiatives de développement en Afrique mais aussi, et surtout, à leur mise en oeuvre. Il est fermement convaincu que la paix et la sécurité auxquelles nous aspirons tous si ardemment ne peuvent être obtenues dans les conditions d'extrême pauvreté qui règnent aujourd'hui en Afrique. Il ne fait aucun doute qu'une Afrique dynamique, politiquement stable et économiquement prospère, pourrait contribuer à une paix et à une sécurité mondiales accrues.

**M. Mohammed** (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de même que son rapport sur les causes des conflits en Afrique, qui est un témoignage supplémentaire de l'importance et du caractère prioritaire que le Secrétaire général continue d'accorder à la situation en Afrique en général, et à la coopération entre l'ONU et l'OUA en particulier.

Depuis nos délibérations l'an dernier sur la question de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, des événements importants se sont produits en Afrique. Certains ont été positifs et encourageants mais la situation d'ensemble du continent, notamment en matière de paix et de sécurité, est restée précaire et s'est même aggravée dans certains cas. Cet état de choses a, à son tour, mis en relief la nécessité d'une coopération et d'une coordination renforcées entre l'ONU et l'OUA.

Le rapport du Secrétaire général fournit des informations précieuses sur les mesures prises pour renforcer la

coopération et la coordination entre les deux organisations, mesures dont nous nous félicitons. L'institutionnalisation des procédures de consultations régulières entre les deux secrétariats et les mécanismes de suivi mis en place pour coordonner les efforts des deux organisations sont tout à fait louables.

Il va sans dire que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité est essentielle et est en conformité avec le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous notons avec satisfaction les mesures prises l'an dernier par les Nations Unies, notamment la création du bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'OUA. Ce bureau devra fonctionner selon un mandat et des modalités clairement établis qui lui permettront de mener à bien la mission qui lui a été confiée, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la circulation de l'information, et de servir ainsi d'outil de communication et d'interaction efficace entre les deux organisations.

En outre, les activités des divers bureaux et institutions des Nations Unies, tels que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ou le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, devraient être menées en coordination avec celles de l'OUA. Cette coopération et cette coordination doivent viser à renforcer la capacité et les mécanismes de l'Afrique, notamment par le biais de la mobilisation et de la fourniture d'une assistance technique et financière suffisantes pour consolider les structures institutionnelles de l'OUA.

Comme l'a fait remarquer à juste titre le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits en Afrique, l'appui des Nations Unies aux initiatives régionales en faveur de la paix est indispensable. Nous souhaitons à cet égard rendre hommage de nouveau au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour coordonner étroitement les activités des Nations Unies avec celles de l'OUA et d'autres organisations régionales dans le but d'instaurer la paix dans les différentes zones de conflit en Afrique. Dans notre propre sous-région, nous sommes tout particulièrement heureux de voir que les Nations Unies et leurs divers programmes et institutions oeuvrent avec notre organisation sous-régionale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour appuyer nos efforts et initiatives, notamment en Somalie et au Soudan. Nous espérons sincèrement que cette coopération et cet appui seront renforcés et développés plus avant.

Ayant reçu mandat de l'OUA et de l'Autorité intergouvernementale pour contribuer à la recherche de la paix en Somalie, l'Éthiopie attache une grande importance au rôle et à l'appui des Nations Unies en vue de trouver une solution durable à la crise dans ce pays. Notre expérience au cours des dernières années a clairement montré que pour rétablir la paix en Somalie, il est essentiel de coordonner les efforts de tous les acteurs extérieurs et d'éviter la prolifération des initiatives. À cet égard, la deuxième conférence consultative internationale sur la Somalie, qui s'est tenue le 20 octobre 1998 à Addis-Abeba, a grandement contribué à la création d'un mécanisme de coordination de tous les efforts de paix en Somalie. Nous sommes certains que les Nations Unies continueront d'oeuvrer pour le rétablissement de la paix en Somalie et d'apporter leur appui aux efforts entrepris par l'OUA et l'Autorité intergouvernementale.

Dans les domaines économique et social, il est encourageant de constater le rôle important que les divers programmes et institutions des Nations Unies, en particulier la Commission économique pour l'Afrique (CEA), continuent de jouer, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine. Nous nous félicitons de l'adoption, par le secrétariat conjoint de l'OUA, de la CEA et de la Banque africaine de développement (BAfD), d'un programme de travail portant sur les principales activités à mener d'ici à l'an 2000 pour mettre sur pied la Communauté économique africaine.

Ma délégation souhaiterait également saluer les contributions importantes que les divers programmes et institutions des Nations Unies — notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) — continuent d'apporter en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine. Les efforts et les activités engagés par les Nations Unies devraient être concentrés, avant tout, sur les domaines prioritaires et sur le renforcement des capacités et du développement à long terme de l'Afrique. L'élan acquis pour renforcer la coopération entre l'ONU et l'OUA doit être maintenu si nous voulons mettre en oeuvre l'ordre du jour politique et économique défini par les pays africains. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance aux programmes et institutions des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, qui se consacrent au renforcement

des capacités institutionnelles et à la promotion de la coopération et de l'intégration économiques en Afrique.

Il est apparu clairement, au cours de ces dernières années, que la coopération et la coordination entre les organisations régionales et les Nations Unies sont devenues un instrument indispensable pour traiter des questions vitales dans les domaines de la paix et de la sécurité, ainsi que du développement économique et social.

On peut constater un recours plus fréquent aux mécanismes et accords régionaux pour prévenir et résoudre les conflits régionaux dans différentes régions du monde. Même si cette tendance est encourageante, il convient toutefois de préciser que le rôle des organisations et accords régionaux ne peut remplacer le rôle et la responsabilité principale qui incombent aux Nations Unies, en particulier au Conseil de sécurité, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le système des Nations Unies en général, et le Conseil de sécurité en particulier, devraient maintenir leur participation active et être en mesure de s'acquitter de leurs mandats et responsabilités respectifs.

Pour terminer, j'ajouterai que l'Éthiopie, en tant que pays hôte de l'OUA et de la CEA, branche régionale des Nations Unies, a à coeur d'apporter sa contribution aux efforts de renforcement et de consolidation de la coopération entre les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine.

**M. Lee See-Young** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour le rapport qu'il a préparé sur le point de l'ordre du jour que nous examinons, et où il souligne l'importance d'une coopération étroite entre les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Au cours de cette décennie, l'Afrique a fait de grands progrès dans la voie de la stabilité, de la démocratie et de la prospérité. Toutefois, des conflits armés persistent dans certaines régions du continent, menaçant ainsi la paix et la sécurité régionales. Ces conflits infligent d'énormes souffrances à des civils innocents en provoquant des déplacements massifs de populations, la misère et de graves violations des droits de l'homme. En outre, ils détruisent les ressources mêmes qui sont essentielles pour le développement économique et social. Pour relever ces défis, la communauté internationale a dépensé jusqu'à présent beaucoup d'énergie et de ressources, par le biais du système des Nations Unies et des autres organisations humanitaires,

souvent en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

Nous estimons toutefois que des efforts supplémentaires doivent être faits pour renforcer la coopération et la coordination entre les Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine et les organisations sous-régionales. Elle est encouragée par la coopération accrue qui s'est instaurée entre le Conseil de sécurité et le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, par le récent succès des efforts communs déployés par les Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans le domaine du maintien de la paix régionale, et par le renforcement des consultations et des échanges d'informations entre les Secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA et leurs conseillers.

Cette coopération permet aux Nations Unies de faire appel aux connaissances et aux ressources dont disposent sur place les organisations régionales. L'ONU et les organisations régionales devraient s'attacher davantage à prévenir les crises car, comme chacun le sait, il en coûte toujours moins de prévenir les crises que d'y faire face. Dans cette optique, nous nous félicitons de la mise en place du Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive, établi par le Secrétaire général, et je saisis cette occasion pour exprimer le désir du Gouvernement de la République de Corée de continuer de contribuer à ce fonds. Il faut espérer qu'il augmentera grâce à des contributions accrues pour permettre au Secrétaire général d'adopter des mesures préventives dans les domaines de conflit potentiel, notamment en Afrique.

La communauté internationale doit également continuer d'aider les organisations régionales à renforcer leur capacité de maintien de la paix. Le renforcement des capacités est important parce que, outre qu'il permet une réponse plus rapide aux conflits, il donne en fin de compte aux pays africains les moyens de résoudre par eux-mêmes les problèmes régionaux. Nous nous félicitons à cet égard de la résolution 1197 (1998) adoptée par le Conseil de sécurité en septembre 1998, qui prévoit les moyens d'améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OUA. Nous sommes en faveur de l'application rapide de ces mesures.

Depuis les années 70, le Gouvernement de la République de Corée a toujours accordé une grande priorité à la promotion de relations de coopération avec les pays africains. Plus récemment, elle a participé à un certain nombre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, notamment la deuxième Opération des Nations

Unies en Somalie (ONUSOM II), la troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) et la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Son attachement à la cause de la paix et de la prospérité en Afrique s'est encore renforcé avec sa participation récente au Conseil de sécurité durant les deux années où la République de Corée a été membre.

Nous soulignons également que la coopération étroite dans les domaines économique et social constitue un élément fondamental pour la paix et la prospérité à long terme de l'Afrique. La République de Corée continuera de concentrer sa politique de coopération au développement en Afrique en augmentant son apport de ressources humaines, en établissant des programmes de développement et en accordant des subventions dans le cadre de l'aide publique au développement. À cet égard, mon gouvernement a pris l'initiative d'organiser avec les Nations Unies le Forum sur la coopération Asie-Afrique dans la promotion des exportations qui doit se tenir du 14 au 16 décembre de cette année. Nous espérons que ce forum contribuera à faciliter le développement du secteur privé en Afrique et la promotion de la coopération interrégionale entre l'Asie et l'Afrique.

Si nous voulons assumer nos responsabilités concernant la paix et la sécurité internationales, nous devons accorder une plus grande priorité au continent africain. La République de Corée réaffirme pour sa part qu'elle est déterminée à continuer d'apporter sa contribution positive à ce processus.

**M. Yacoubou** (Bénin) : Nous assistons ces temps derniers à un déchaînement des forces de la nature sous forme de cyclones entraînant sur leur passage des dégâts matériels et des pertes en vies humaines considérables. Nous vivons dans un monde interdépendant où les phénomènes se produisant à une extrémité de la terre entraînent rapidement des perturbations et des répercussions à l'autre. Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer sa profonde sympathie aux États et aux peuples touchés par ces phénomènes-là, ces phénomènes désastreux de la nature.

C'est conscient de cette réalité que je prends la parole sur le point 35, Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine — objet du rapport du Secrétaire Général A/53/419. Le rapport retrace les efforts accomplis dans le cadre de la coopération entre les deux organisations depuis notre dernière session, et au nombre desquels nous pourrions citer : la création au sein de l'OUA, à Addis-Abeba, d'un bureau de liaison des Nations Unies pour l'action préventive, le rétablissement et le

renforcement de la paix et du processus démocratique en Afrique, l'institutionnalisation de deux réunions annuelles à New York et à Addis-Abeba pour échanger des idées et des informations entre les deux organisations, des concertations régulières entre l'OUA et diverses entités du système des Nations Unies pour faire le point de la mise en oeuvre des programmes de coopération en cours et élaborer de nouveaux programmes, des concertations avec le Groupe des États d'Afrique, à New York, pour le tenir informé des questions prioritaires.

À cette liste il convient d'ajouter, de la part du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des conseils et une assistance technique aux gouvernements africains, à l'OUA et à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

Le cadre stratégique en trois volets élaboré par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est un instrument important dont il convient d'assurer la mise en oeuvre méthodique et efficace.

En effet, la promotion et la protection des droits de l'homme est, de l'avis de ma délégation, un facteur essentiel à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix en Afrique. Car, comme le disait le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Bénin, lors du débat général à cette tribune :

«Il n'y a pas de tâche plus urgente aujourd'hui que de remplacer la culture de violence et de guerre ... par la culture de paix. Le premier devoir de l'Organisation reste toujours et encore de promouvoir la paix et toutes ses valeurs et les comportements qui la fondent et la consolident.» (A/53/PV.20)

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, le rapport stipule que c'est au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qu'il incombe, à l'échelle du système des Nations Unies, de mobiliser les ressources nécessaires. À cet égard, je voudrais exhorter le PNUD à ne ménager aucun effort pour l'accomplissement de cette tâche qui est une condition essentielle pour réaliser les objectifs de la stratégie. Je voudrais également lancer un appel aux pays donateurs pour qu'ils contribuent, par un apport en ressources de tous genres, à la réalisation de ce projet.

Le détachement en Afrique australe d'un spécialiste régional des droits de l'homme chargé, en coordination avec les représentants résidents du PNUD de la sous-région, de faciliter l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des projets

relatifs aux droits de l'homme, à la démocratie et à la légalité, est une initiative que loue ma délégation. Compte tenu de l'importance de la question, le Bénin estime que le détachement, dans les autres sous-régions de l'Afrique, de spécialistes des droits de l'homme contribuerait considérablement à la promotion des valeurs de la paix.

La recherche de la paix en Afrique, nécessite une approche globale, concertée et résolue, portant aussi bien sur la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'homme, que sur le développement économique et social. Dans ce domaine, ma délégation se félicite des travaux du Comité d'aide au développement qui ont abouti aux cinq domaines prioritaires que sont l'accroissement de l'aide publique au développement, la conversion des dettes bilatérales des pays les plus pauvres d'Afrique, la libéralisation de l'accès à l'Initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), la simplification des conditions d'accès des produits africains aux marchés des pays industrialisés et l'augmentation des investissements privés directs en Afrique.

Diverses initiatives ont été également lancées en faveur de l'Afrique. Ces initiatives sont la manifestation de notre volonté commune de voir le continent africain sortir de sa marginalisation. Pour atteindre leurs objectifs, ils conviendrait non seulement de procéder à l'harmonisation de ces initiatives conformément aux recommandations pertinentes contenues dans le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique, mais aussi de fixer des objectifs limités à atteindre, par périodes successives et par secteur, ainsi que de prévoir une évaluation régulière de leur mise en oeuvre.

Par ailleurs, ma délégation est d'avis, conformément aux résultats de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique qui a eu lieu la semaine dernière, que l'amélioration de la situation en Afrique à travers la gestion efficace des conflits, l'établissement et la consolidation de la paix et l'élimination de la pauvreté, reste d'abord la responsabilité du continent. Cependant, le concours de la communauté internationale et des partenaires au développement est d'une importance capitale.

Je reste confiant que, comme par le passé, l'Afrique jouera sa partition.

Enfin, ma délégation présente ses félicitations au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie dans la gestion des affaires de l'Organisation et fait siennes les déclarations du Burkina Faso et du Nigéria prononcées aux noms de l'OUA et du Groupe des États d'Afrique.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la résolution 2011 (XX) de l'Assemblée générale, en date du 11 octobre 1965, je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Organisation de l'unité africaine.

**M. Kébé** (Organisation de l'unité africaine) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser, au nom de l'Organisation de l'unité africaine, mes très vives et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée.

J'apprécie, avec humilité, l'honneur qui m'échoit de parler du haut de cette prestigieuse tribune, de la coopération entre l'OUA et l'ONU. Honneur redoutable, surtout quand il faut prendre la parole après le représentant du Président en exercice de l'OUA et le Président du Groupe des États d'Afrique, qui viennent d'évoquer, avec pertinence et précision les grands axes de cette coopération ONU-OUA, de souligner les centres nerveux et les domaines de prédilection et enfin de proposer de nouvelles perspectives. Je voudrais vous dire que je m'associe entièrement à toutes les remarques qu'ils viennent de faire.

Par conséquent, et sans vouloir dénier à la répétition son mérite essentiellement pédagogique, je voudrais vous assurer que je vais, autant que faire se peut, limiter mes observations à des domaines que je considérerais comme étant d'une impérieuse nécessité, étant entendu que tous les domaines de la coopération entre l'OUA et l'ONU sont essentiels.

Je commencerai tout d'abord par me féliciter de cette coopération que je qualifierai d'exemplaire à tous points de vue et par remercier le Secrétaire général de l'ONU pour les efforts soutenus qu'il ne cesse de déployer pour hisser la coopération entre nos deux institutions à un niveau toujours plus élevé et surtout, le féliciter pour le rapport complet et précis qu'il nous a présenté et qui fait l'objet de notre débat aujourd'hui.

Le chemin que nous avons parcouru ensemble depuis l'établissement de cette coopération en 1965 est considérable et les réalisations que nous avons achevées sont très importantes. Mais comme la perfection n'est pas de ce monde, il nous faut toujours, sur le métier des temps changeants et des événements nouveaux, remettre l'ouvrage commun.

Les changements fondamentaux que connaît aujourd'hui le monde, ainsi que la multiplicité et la complexité des problèmes aigus que traverse l'Afrique, appellent

à un renforcement du cadre de coopération déjà existant et imposent aussi la définition de nouveaux axes.

Pour ce qui est du renforcement du cadre déjà existant il faut mentionner les rencontres périodiques au plus haut niveau entre les Secrétaires généraux des deux organisations à l'occasion des sommets de l'OUA et des sessions de l'Assemblée générale de l'ONU. Ces rencontres périodiques sont complétées par des rencontres ad hoc chaque fois que les circonstances le commandent ou le permettent. Au cours de ces rencontres, la philosophie de la coopération est réaffirmée, les grands axes précisés, les grandes orientations redéfinies et les directives redimensionnées.

Il faut également mentionner les réunions annuelles que les deux secrétariats tiennent alternativement à New York et à Addis-Abeba, et au cours desquelles les programmes de coopération sont mis au point et adoptés. Mais, à l'expérience, nous nous sommes rendu compte que, entre les programmes adoptés et leur exécution, il apparaissait toujours des difficultés imprévues que la volonté politique cent fois affirmée des dirigeants ne suffisait pas à aplanir. C'est pourquoi, lors de la dernière réunion tenue à Addis-Abeba, en mai 1998, les deux secrétariats sont convenus de tenir une session de suivi et d'évaluation tous les six mois. À ce niveau, je voudrais saluer la récente décision du Secrétaire général des Nations Unies d'ouvrir un bureau de liaison auprès de l'OUA, à Addis-Abeba, comblant ainsi une lacune qui entravait un suivi efficace des décisions arrêtées.

Parmi les domaines de coopération que je considère comme étant d'une impérieuse nécessité, je voudrais citer celui de la prévention des conflits, dont l'OUA a fait, depuis 1993, la priorité de ses priorités en créant le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. Étant présente partout en Afrique, en particulier à travers ses institutions spécialisées, l'Organisation des Nations Unies dispose indiscutablement d'un grand avantage pour ce qui est de la collecte des informations, qu'elle pourrait partager avec l'OUA afin de lui permettre de se préparer plus facilement à agir à temps dans les zones de conflit potentiel. L'OUA reste cependant consciente que l'information n'est qu'un outil, mais un outil indispensable, dans la prise de décisions politiques opportunes qui seule permet de prévenir des conflits.

Il y a, ensuite, le domaine du maintien de la paix. Ici, nous convenons tous qu'il faut permettre aux organisations régionales de jouer un rôle central dans les situations de conflit. En effet, certains conflits africains peuvent et, à l'expérience, ont pu trouver une solution satisfaisante grâce

à des initiatives régionales. D'autres, en revanche, sont d'une complexité telle qu'ils requièrent l'implication des Nations Unies, tant les ressources humaines, matérielles et financières à mobiliser sont énormes. Heureusement, partout où de tels événements éclatent en Afrique, l'OUA et l'ONU se sont retrouvées côte à côte, harmonisant leurs efforts et conjuguant leurs moyens, pour trouver solution à ces problèmes.

Un autre domaine où la coopération entre l'OUA et l'ONU ne pourrait qu'être bénéfique aux États africains est le soutien à apporter au processus de démocratisation, à l'institutionnalisation de la bonne gouvernance, au respect des droits de l'homme et à l'établissement d'une culture de paix. Des efforts considérables ont été faits dans ces domaines par les dirigeants africains, efforts qui méritent les appuis conjugués de nos deux institutions.

Il faut mentionner également les situations postconflituelles dans lesquelles toute action de réconciliation véritable doit prendre racine dans un environnement assaini. L'OUA a clairement démontré sa détermination à lutter contre l'impunité en créant une commission internationale d'éminentes personnalités chargée d'enquêter sur le génocide perpétré en 1994 au Rwanda.

Il y a, enfin, le domaine social et humanitaire où, du fait des conflits réels ou larvés en Afrique, la prise en compte d'un nombre sans cesse croissant de réfugiés, de personnes déplacées ou rapatriées appelle l'établissement d'une coopération et d'une coordination plus accrues entre nos deux Organisations. C'est le lieu, ici encore, de féliciter le Secrétaire général de l'ONU pour son rapport sur la protection des activités d'assistance humanitaire aux réfugiés et autres personnes touchées par un conflit, en date du 22 septembre (S/1998/883), et consacré à la protection des réfugiés et des personnes qui leur portent assistance.

Dans le domaine économique, point n'est besoin de rappeler que la recherche de solutions permanentes aux problèmes de la croissance et du développement économiques demeure la préoccupation de l'Afrique. Au cours des années récentes, les pays africains ont largement manifesté ce souci à travers leurs efforts individuels et collectifs, en particulier par le lancement de réformes économiques radicales et de programmes à l'échelle du continent, tels le Plan d'Action de Lagos qui, 17 ans après, demeure toujours d'actualité, la Communauté économique africaine, lancée en 1991, ou le Programme d'action du Caire, de 1995, consacré à la relance du développement économique et social de l'Afrique.

Parallèlement à ces efforts endogènes, la communauté internationale a manifesté un grand intérêt dans la lutte contre la pauvreté et pour la promotion de la croissance et du développement économiques en Afrique. Nous saluons, à ce niveau, les nombreuses initiatives de la communauté internationale en ce domaine, qui ont presque toutes pris naissance dans cette auguste enceinte. Je voudrais citer le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF) et son prédécesseur, le PANUREDA, l'Initiative spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et enfin la Conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique (TICAD), qui se trouve actuellement dans sa seconde phase.

Néanmoins, il n'est un secret pour personne que tous ces efforts n'ont pas encore effectivement produit les résultats escomptés dans nombre de pays africains, et il est à craindre de plus en plus que les avantages acquis par des années de réformes économiques et de contraintes sociales de toute nature ne soient balayés par le processus de mondialisation en cours. Les pays africains se sont efforcés de créer et de consolider un environnement propre à favoriser le développement. Ils ont clairement défini leur part de responsabilité et l'ont assumée vaillamment. C'est ici la réponse de la communauté internationale qui tarde à s'élever aux espérances de l'Afrique.

Le phénomène de mondialisation transforme notre monde en un village planétaire — la formule n'est pas de moi — village planétaire caractérisé par l'interconnexion des réseaux, des communications, des connaissances et des cultures et par l'interdépendance des économies. Toute faiblesse, toute déficience constatée dans l'un des maillons de la chaîne aura des répercussions sur tous les autres maillons : la crise asiatique est là pour nous le rappeler.

C'est le principe de la solidarité qu'il faut, à mon sens, réinventer à la dimension planétaire pour trouver des solutions durables au problème de la dette extérieure de l'Afrique qui, en dépit de toutes les initiatives généreuses et louables, reste toujours posé en termes douloureux, lancinants, pour avoir une solution à l'accroissement du flux des ressources nouvelles et additionnelles et de celui des investissements étrangers directs, et aussi pour avoir une solution au renforcement des capacités concurrentielles des pays africains afin de leur permettre de tirer profit des accords conclus dans le cadre des négociations du Cycle d'Uruguay.

Le concept d'un monde à deux vitesses, ou à deux niveaux — c'est selon —, comme c'est le cas actuellement, est moralement inacceptable et humainement intenable.

L'état du monde actuel nous paraît largement en avance sur la mentalité des hommes. Il nous faut réinventer, pour les hommes du millénaire qui s'annonce, «une mentalité de villageois» — il n'y a rien de péjoratif dans le terme. C'est à ce prix que les catastrophes qui ont ensanglanté la première moitié de ce siècle et les tensions persistantes qui ont marqué sa deuxième moitié pourront être évitées à l'avenir.

L'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine ont pris la pleine mesure de ces nouveaux défis et, je suis heureux de le dire ici, elles s'évertuent ensemble à préparer les hommes et les institutions à bien vivre dans le village du XXIe siècle.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres qu'un projet de résolution sur cette question sera ultérieurement soumis au Secrétariat.

### Point 23 de l'ordre du jour

#### Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

##### Rapport du Secrétaire général (A/53/275 et Add.1)

##### Projet de résolution (A/53/L.15)

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Guyana, qui va présenter le projet de résolution A/53/L.15.

**M. Insanally** (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/53/L.15, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes», au nom des 14 États membres de ladite Communauté — Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago et mon propre pays, le Guyana. Nous sommes heureux et privilégiés de bénéficier de la participation des coauteurs qui sont indiqués sur le document, de même que les pays suivants qui se sont portés coauteurs : Algérie, Allemagne, Bahreïn, Belgique, Chili, Colombie, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Irlande, Israël, Japon, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Portugal, République de Corée et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je remercie tout d'abord le Secrétaire général de son rapport qui figure dans les documents A/53/275 du 18 août

1998 et A/53/275/Add.1 du 16 septembre 1998. Ce rapport décrit une grande variété d'activités dans lesquelles l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sont actuellement engagées dans le cadre de leur coopération, qui ne cesse de croître. Les États de la CARICOM considèrent que la coopération entre ces deux institutions est très avantageuse pour leur propre développement et ils souhaitent, par conséquent, que cette coopération soit renforcée et élargie.

Bien que la CARICOM ne se soit vu octroyer le statut d'observateur qu'en 1994, les pays membres de cette communauté de nations ont de longue date des rapports fructueux avec l'ONU. Un grand nombre de nos États doivent en fait leur liberté et leur indépendance, dans une large mesure, à la campagne de décolonisation engagée par l'Organisation au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Aujourd'hui, près de six décennies plus tard, les États des Caraïbes continuent de se fonder sur les dispositions de la Charte pour protéger leur souveraineté et leur intégrité territoriale durement acquises. Pour nous qui sommes de petits États dans un monde très incertain, l'ONU représente un bouclier et un garant contre les menaces qui pèsent sur notre paix et notre sécurité.

Fait tout aussi important, l'ONU a, au fil des années, contribué à notre développement social et économique pour que nous puissions, selon la Charte, espérer vivre «dans une liberté plus grande». Son vaste réseau d'institutions fonctionnelles, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour n'en citer que quelques-unes, a contribué de façon considérable à améliorer la qualité de vie de nos populations. Par conséquent, nous souhaitons attester et exprimer notre satisfaction du rôle que tout le système, en particulier le Département des affaires économiques et sociales, continue de jouer pour promouvoir notre développement.

Étant donné cette tradition bien établie d'une coopération étroite, il n'est pas surprenant que notre Communauté souhaite développer ses relations avec l'ONU. Conformément à ce souhait, la CARICOM a officialisé son statut d'observateur en 1996 et elle est depuis lors présente au Siège à New York. Les deux organisations procèdent de plus en plus à des échanges d'informations et à des consultations périodiques. Parfois, leurs secrétaires généraux se rencontrent pour examiner et développer leur coopération.

À tous égards, cette coopération a été très positive et encourageante pour tous les intéressés.

En conséquence, le projet de résolution, qui a été soumis à l'Assemblée cette année, vise à tenir compte des succès des deux dernières années et à promouvoir une plus grande coopération entre les deux organisations à l'avenir. C'est ainsi qu'il est fait mention dans le préambule du projet de résolution de la première réunion générale entre les représentants de la Communauté des Caraïbes et ses institutions associées et ceux du système des Nations Unies, qui s'est tenue à New York les 27 et 28 mai 1997. Cette réunion a permis de réaffirmer la nécessité de renforcer la coopération qui existe déjà entre les deux organisations dans le domaine du développement économique et social, comme dans celui des affaires politiques et humanitaires.

C'est ainsi que les deux parties ont étudié et défini les domaines dans lesquels la collaboration future pourrait s'établir.

Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale se félicite de la convocation par le Secrétaire général de la troisième réunion entre l'ONU et les organisations régionales, les 28 et 29 juillet 1998, ainsi que de la réunion de suivi prévue pour la fin de cette année. La participation de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à ce processus consultatif illustre, à notre avis, le fait qu'en vertu des dispositions de l'Article VIII de la Charte, tout arrangement régional, si petit soit-il, peut contribuer à renforcer la paix et la sécurité internationales grâce au recours à la diplomatie préventive, au maintien et à la consolidation de la paix. Sur un plan pratique, les pays de la CARICOM ont uni leurs efforts à ceux de l'ONU et de l'Organisation des États américains (OEA) pour rétablir et soutenir un gouvernement démocratique dans la nation soeur d'Haïti et, de façon plus générale, pour appuyer le processus démocratique dans toute la région.

Dans le domaine du développement socioéconomique, l'ONU a joué un rôle majeur de catalyseur pour soutenir les activités de développement dans les Caraïbes. Avec l'aide de gouvernements amis tels que celui de l'Italie, nous avons été en mesure de mettre en oeuvre des programmes indispensables dans les domaines de l'énergie ainsi que de la formation destinée à développer les capacités d'administration publique de la région. En coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Comité de développement et de coopération des Caraïbes et d'autres institutions régionales, la CARICOM et l'ONU s'emploient activement à réaliser pleinement le programme Action 21 et plus particulièrement le Programme d'action de

la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

De façon concrète, dans le projet de résolution, l'Assemblée prie instamment les institutions spécialisées et les autres organismes et programmes des Nations Unies de collaborer avec les Secrétaires généraux de l'ONU et de la CARICOM pour engager, poursuivre et intensifier des échanges et des projets avec la CARICOM et ses institutions associées. Nos États membres estiment qu'une attention particulière doit être accordée aux questions concernant le développement durable, le trafic des drogues, la protection de l'environnement, l'éducation et la formation, la préparation face aux catastrophes naturelles et, plus généralement, le renforcement de nos faibles économies face aux défis découlant du phénomène de la mondialisation et de la libéralisation rapide de l'économie mondiale. La coopération entre l'ONU et la CARICOM devrait donc viser, à l'avenir, à sensibiliser la communauté internationale sur la vulnérabilité particulière des petites économies des Caraïbes et du monde face aux aléas du commerce mondial et aux cycles ininterrompus des catastrophes naturelles. La réunion des bailleurs de fonds, qui doit se tenir en février de l'an prochain, nous offrira une occasion salutaire de soutenir le Programme des petits États insulaires en développement.

En résumé, le projet de résolution dont nous sommes saisis ne vise qu'à indiquer aux parties coopérantes, à savoir l'ONU et la CARICOM, comment elles peuvent développer au mieux leurs relations actuelles. Les États membres de la CARICOM espèrent sincèrement que ce texte sera non seulement adopté par consensus par l'Assemblée, mais également que son application bénéficiera du soutien de l'ensemble du système des Nations Unies.

L'année à venir sera tout à fait cruciale pour l'avenir des pays des Caraïbes. Nous devons faire le bilan de ce que nous avons pu réaliser et également de ce que nous n'avons pu accomplir pour promouvoir l'agenda pour le développement, de sorte que lorsque l'ONU et la CARICOM tiendront leur deuxième réunion, en février 1999, nous puissions voir comment ces deux institutions pourront coordonner davantage et maximiser leurs efforts afin d'aider les gouvernements des pays membres à engager leur population sur la voie d'un solide programme politique, économique et social.

**M. Manz** (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque,

la Slovaquie et la Slovénie — et l'État associé, Chypre, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, la Norvège, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne a pris acte avec un grand intérêt du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Elle se félicite de la coopération et de l'interaction accrues entre la CARICOM et l'ONU dans de nombreux domaines, notamment les questions politiques, le développement durable, la protection de l'environnement, le contrôle des drogues, l'éducation et la science, l'économie, le commerce et l'intégration, le droit international et également les médias et l'information.

Un échange accru d'informations entre l'ONU et la CARICOM s'est instauré, surtout en ce qui concerne la prévention de conflits, la bonne gouvernance, la démocratie et les questions liées à la société civile, et l'élimination de la pauvreté. Des efforts communs se sont poursuivis en vue de promouvoir la protection de l'environnement et de renforcer les réactions, la gestion et la préparation en cas de catastrophes. La coordination et la coopération dans le cadre du Plan d'action de la Barbade de 1996 sur le contrôle des drogues ont été renforcées. L'Union européenne se félicite de ces faits nouveaux.

Cette année, la CARICOM a célébré son vingt-cinquième anniversaire. L'Union européenne félicite la CARICOM pour ses succès en matière d'intégration régionale que l'Union a activement appuyée depuis 1992, vu que nous la considérons comme un élément majeur de notre coopération avec les États des Caraïbes. Ces dernières années, nous avons non seulement constaté que la Communauté des Caraïbes s'est fait entendre avec plus de force dans les instances internationales mais également que des progrès ont été réalisés dans la promotion conjointe des exportations et de la croissance en vue d'attirer les investissements par le biais de la Banque de développement des Caraïbes.

De plus, l'Union se félicite des progrès réalisés dans la création de l'économie et du marché uniques de la CARICOM et du renforcement des instruments de négociation régionaux de la CARICOM, comme cela a été réaffirmé par les chefs de gouvernement des pays de la CARICOM à leur dix-neuvième réunion, l'été dernier, à Sainte-Lucie.

L'Union européenne souhaite également relever avec satisfaction le développement de relations étroites au sein

de la CARICOM avec la République d'Haïti et entre la CARICOM et la République dominicaine ainsi qu'avec Cuba en tant que membre de l'Association des États des Caraïbes.

En février 1997, le CARIFORUM et la Commission européenne ont signé le Programme indicatif régional des Caraïbes au titre du deuxième Protocole financier de Lomé IV, accordant des ressources supplémentaires substantielles à des projets régionaux aux Caraïbes. De plus, des moyens considérables ont été mobilisés pour aider le financement d'une série de projets en appui du Plan d'action de la Barbade de 1996 sur la coopération et la coordination en matière de contrôle des drogues. L'Union européenne continue d'être le plus grand fournisseur de prêts au titre de l'aide à la région.

Du fait que l'accord de Lomé expire en 2000, l'Union européenne et ses partenaires de la CARICOM ont commencé à étudier les éléments de nouveaux accords de coopération. Dans le cadre du processus post-Lomé, l'appui à des initiatives d'intégration au plan régional et au renforcement des capacités d'organisations régionales restera l'une des priorités de l'Union européenne. Au plan économique, la diversification, les économies d'échelle et de meilleures conditions de concurrence sont des facteurs pouvant favoriser la croissance économique et le développement.

Il faut reconnaître qu'en réagissant aux nouveaux défis économiques, les petits États insulaires en développement peuvent être confrontés à des problèmes spécifiques, dus à une insuffisance d'infrastructures appropriées, des petits marchés intérieurs et un isolement géographique par rapport aux voisins et aux marchés internationaux, qui constituent des contraintes pour leur croissance économique. Les petits États insulaires en développement sont particulièrement exposés aux chocs économiques extérieurs et risquent d'être marginalisés dans une économie internationale de plus en plus mondialisée. Ils sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs des changements climatiques et ont donc besoin de s'adapter à ces changements. La force et la fréquence apparemment croissantes des tempêtes tropicales, comme le récent ouragan Georges, et les répercussions du phénomène El Niño ont causé de grandes pertes en vies humaines et gravement endommagé les ressources écologiques et économiques, et l'habitat humain au cours de la décennie écoulée. En reconnaissant cette situation spécifique à la Barbade, en 1994, la communauté internationale a appuyé un programme d'action en vue du développement durable de ces États. Nous attendons avec intérêt l'évaluation exhaustive de la mise en oeuvre de ce programme, en

1999, à l'occasion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale.

L'Union européenne réaffirme son engagement à poursuivre son aide financière et technique en appui aux propres efforts de la CARICOM pour faire face aux divers défis. Outre les contributions bilatérales, dans le cadre de la Convention de Lomé, la Communauté européenne a fourni plus d'un milliard d'ECU à titre d'aide pour la période 1996-2000 aux États insulaires en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

L'Union européenne est résolue à développer et à renforcer encore ses rapports avec les pays des Caraïbes. Dans les prochaines années, nous travaillerons ensemble à un nouveau partenariat, en veillant à améliorer la qualité du dialogue politique, de nos relations économiques et de la coopération. Nous continuerons à cet égard à attacher une importance particulière à la Communauté des Caraïbes et à renforcer encore ses liens et son interaction avec l'ONU.

Les membres de l'Union européenne se sont donc portés coauteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis, qui sera, espérons-le, adopté par consensus.

**Mme Aguiar** (République dominicaine) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole en ma qualité de Présidente du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour le mois d'octobre.

L'histoire de la région des Caraïbes est une histoire de survie, de résistance à l'adversité, quelle qu'elle soit, et de volonté de faire front aux situations difficiles. C'est pourquoi demeure également rattachée à notre histoire la perception commune que l'on a de la région des Caraïbes comme d'un théâtre d'opérations où les nations luttent pour conquérir des territoires et ouvrir des marchés, mais également, comme de terres où les forces de la nature se déchaînent périodiquement, avec une régularité têtue de métronome.

Les événements mondiaux des 20 dernières années ont eu une incidence non négligeable sur les perspectives de coopération et de développement de la région des Caraïbes. Ces événements mondiaux ont fondamentalement bouleversé la politique, l'économie et les relations commerciales, et jusqu'aux organisations internationales elles-mêmes. Notre région d'Amérique latine et des Caraïbes, partie de la communauté mondiale, a ressenti les effets de ces événements et a organisé ses relations intérieures et extérieures en fonction des nouvelles conditions existantes.

Ce sont des raisons plus que suffisantes pour que notre région d'Amérique latine et des Caraïbes salue et appuie le projet de résolution A/53/L.15, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes». La région d'Amérique latine et des Caraïbes comprend que les recommandations émanant de l'Assemblée générale, telles que celles figurant dans la résolution A/51/16 du 11 novembre 1996, contribuent à intensifier les échanges d'informations, la coopération et l'assistance technique entre la communauté internationale des nations et la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

L'une des priorités communes de la région caraïbe consiste à essayer de renforcer les mesures prises à l'échelon national pour affronter et édifier un avenir nouveau, qui s'inscrive dans un processus de croissance économique durable, et garantisse une meilleure qualité de vie tout en préservant les ressources naturelles, notamment de la mer des Caraïbes, cette *mare nostrum*.

Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies, du 18 août (A/53/275) du 18 août 1998, indique l'important accord de coopération signé par le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de la CARICOM à l'occasion de la première réunion générale entre les représentants de la Communauté des Caraïbes et ceux du système des Nations Unies, tenue au Siège de l'ONU les 27 et 28 mai 1997. Ce type d'accord envisage de nouveaux domaines de coopération, qu'il faudrait, à notre avis, explorer et développer de façon plus systématique et plus intensive.

Grâce à la signature de ces accords, il a été possible d'intensifier les échanges de coopération et d'assistance technique entre l'ONU et les pays de la CARICOM, et ce, en dépit des contraintes existantes s'agissant de ressources financières et humaines.

À cet égard, je voudrais, si je puis, mentionner tout spécialement quelques-uns de ces programmes d'échange de coopération. Premièrement, la coopération entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la CARICOM, qui s'attache surtout à éliminer la pauvreté dans la région des Caraïbes, en aidant les gouvernements de la zone à mettre en place des programmes, des stratégies et des politiques nationales afin d'éliminer la pauvreté. De même, vu la vulnérabilité de la région aux catastrophes naturelles, le PNUD, en coopération avec l'Organisation des États américains et d'autres organisations, continue d'aider l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe. En outre, le PNUD a demandé des études sur la bonne gouvernance et le développement, afin de stimuler le débat et de favoriser le dialogue sur le large éventail de

questions que recouvre le concept de bonne gouvernance dans le contexte des Caraïbes.

De même, un arrangement a été conclu pour que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) fournisse un appui au secrétariat de la CARICOM pour la préparation et la convocation du Forum de la mer des Caraïbes, tenu à la Trinité-et-Tobago du 2 au 6 juin 1998 à l'occasion de l'Année internationale de l'océan.

D'autre part, la coopération entre le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et la CARICOM a été renforcée, afin d'assurer la coordination régionale en matière de lutte contre les stupéfiants. La participation active de la CARICOM dans le cadre de la deuxième réunion régionale sur la coordination et la coopération en matière de contrôle des drogues dans la région des Caraïbes, tenue à Saint-Domingue du 8 au 9 décembre 1997, s'inscrit dans le cadre du type d'échange de coopération régionale décrit plus tôt.

Enfin, il convient de mentionner la collaboration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), sous forme d'études présentées en tant que communication à la vingt-deuxième réunion du Comité permanent de statisticiens caraïbes, tenue à Sainte-Lucie du 4 au 7 novembre 1997, sur l'évaluation du travail non rémunéré en vue de son inclusion dans la comptabilité nationale des pays des Caraïbes.

Comme on a pu le constater, les relations de coopération entre l'ONU et la CARICOM se sont transformées, sur les plans tant politique qu'économique. La région des Caraïbes est consciente de la nécessité d'utiliser la capacité novatrice de ses structures internes pour procéder aux changements qui conduiront la région caraïbe dans une nouvelle voie de progrès économique et de prospérité, et lui permettront ainsi de garantir une démocratie solide dans les pays qui la composent.

Mais pour cela, les Caraïbes ne peuvent rester seules. C'est pourquoi je saisis l'occasion, en ma qualité de Présidente du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, pour inviter les États Membres à adopter par consensus le projet de résolution A/53/L.15, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes».

**Mlle Durant** (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souhaite tout d'abord souscrire à la déclaration faite précédemment par le Représentant permanent du Guyana, au nom des États membres de la Communauté des

Caraïbes, sur le point 23 de l'ordre du jour, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes».

La Jamaïque est tout particulièrement heureuse de constater que, depuis le dernier examen de cette question par l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session, les relations entre la CARICOM et l'ONU — relations auxquelles les États de la CARICOM accordent une grande importance — se sont renforcées.

Nous nous félicitons de la signature de l'accord de coopération entre les secrétaires généraux de l'ONU et de la CARICOM en mai 1997 et espérons qu'il débouchera sur une collaboration plus structurée entre les deux organisations. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général de l'ONU pour dire que cet important événement a ouvert une nouvelle ère de partenariat, qui, espérons-le, sera plus productif et plus important.

La Jamaïque se félicite donc du rapport du Secrétaire général, figurant dans le document A/53/275 et Additif 1, qui donne un compte rendu complet des nombreuses activités entreprises au cours des deux dernières années et qui indique également les domaines où une collaboration continue s'avérerait très utile. Nous notons avec satisfaction les nombreux organes des Nations Unies engagés dans des activités de coopération avec la CARICOM et nous appuyons pleinement les programmes de travail qu'ils mettent en oeuvre.

Je tiens à souligner certains des programmes mentionnés dans le rapport, auxquels la Jamaïque accorde une importance toute particulière.

La collaboration entre la CARICOM et l'ONU sur la mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement a été particulièrement utile. Outre l'assistance technique fournie aux États membres au niveau national, le Programme des Nations Unies pour le développement a entrepris toute une série de projets au niveau sous-régional, en collaboration avec des institutions des Caraïbes telles que le Centre pour l'environnement et le développement de l'University of West Indies et l'Association caraïbe pour l'environnement. Le répertoire d'experts des petits États insulaires en développement, et le réseau d'information des petits États insulaires en développement, créé dans le cadre du Programme de la région des Caraïbes Capacité 21, figurent parmi les projets les plus importants. La création d'un Réseau des petits États insulaires en développement (SIDSNET) a déjà renforcé les communications entre

les communautés insulaires du monde entier sur des questions relatives au développement durable.

Le Bureau de Port of Spain de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes continue d'apporter une contribution importante en partageant avec la CARICOM les responsabilités du secrétariat intérimaire pour la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement des petits États insulaires en développement dans notre sous-région. Il convient de reconnaître l'appui technique que la Commission a octroyé à la réunion ministérielle des Caraïbes sur le Programme d'action pour le suivi du SIDS, qui s'est tenue à la Barbade en novembre 1997. La Jamaïque, de même que les autres États de la CARICOM, espère que le Programme d'action de la Barbade ainsi que le suivi d'autres conférences mondiales continueront de bénéficier d'un appui.

Je voudrais également dire l'importance que ma délégation attache à la collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, plus particulièrement en ce qui concerne son Programme pour les mers régionales, et avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT), ainsi qu'avec d'autres organisations en matière d'intervention, de planification préalable en cas de catastrophe et de gestion des catastrophes.

La coopération entre le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et la CARICOM sur les initiatives régionales de contrôle des stupéfiants est un autre domaine important de coopération. Le PNUCID a été un important acteur dans la préparation du Plan d'action de la Barbade pour la coopération et la coordination en matière de contrôle des drogues. Le Mécanisme chargé de la coordination du contrôle des drogues dans les Caraïbes a exécuté un programme très actif avec des institutions de la CARICOM et des gouvernements membres, et la Jamaïque souhaite exprimer sa sincère reconnaissance pour l'important soutien dont nous continuons de bénéficier grâce à cette coopération en faveur des initiatives nationales et régionales de lutte contre les stupéfiants.

Un autre domaine important de coopération entre la CARICOM et l'ONU est l'assistance fournie en vue de la création de l'économie et du marché uniques de la CARICOM. Outre l'élaboration du cadre juridique et la mise en place d'un processus consultatif, une assistance technique pour le renforcement de la capacité technique en matière de négociation entre États membres s'est avérée très utile. La Jamaïque espère que cet appui se poursuivra dans ce domaine, au moment où les pays des Caraïbes poursui-

vent une intégration sous-régionale plus profonde et se préparent à participer à des processus d'intégration régionale plus larges.

Pour l'avenir, un important domaine pour la réalisation du développement durable, sur lequel la CARICOM a beaucoup insisté est celui du renforcement des capacités. Nous espérons donc que le projet des Nations Unies sur l'assistance aux administrations publiques aux niveaux gouvernementaux central et local se traduira par une meilleure efficacité des secteurs publics dans toute la région des Caraïbes.

Les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, lors de leur dix-huitième conférence qui a eu lieu à Montego Bay en 1997, se sont déclarés résolus à veiller à l'épanouissement du potentiel de chaque personne indépendamment du sexe, par l'intermédiaire des systèmes éducatifs, à développer une culture d'entrepreneuriat et à faire de la recherche et du développement un mode de vie et un moyen d'améliorer de la production et la compétitivité des industries sur lesquelles se fondent nos économies. Cet engagement est essentiel à la stratégie pour laquelle nous avons opté pour faire de nos citoyens du XXIe siècle des citoyens créatifs et productifs.

Nous rappelons que lors de sa visite à Kingston, en avril 1998, le Secrétaire général Kofi Annan, en s'adressant à l'Université des Indes occidentales, a souligné que

«l'éducation non seulement enrichit une culture, elle est également la première condition à la liberté, à la démocratie et au développement durable».

Aux Caraïbes, nous nous tournons vers l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle appuie nos aspirations en la matière.

La Jamaïque exprime sa satisfaction face aux progrès réalisés en matière de coopération entre l'ONU et la Communauté des Caraïbes. Elle s'est donc jointe aux auteurs du projet de résolution A/53/L.15 et recommande à l'Assemblée de l'adopter par consensus.

**M. Cho** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation de la République de Corée voudrait remercier le Secrétaire général de son rapport complet sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), paru sous la cote A/53/275 et Additif 1.

Nous constatons avec satisfaction qu'au cours des deux dernières années, une large gamme d'activités ont été entreprises pour renforcer la coopération entre la CARICOM et les divers organes du système des Nations Unies, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). En outre, nous apprécions que le Département des affaires politiques du Secrétariat des Nations Unies, l'axe central de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, tienne une liste des centres de coordination de l'ONU, afin de faciliter une coopération avec la CARICOM plus pragmatique et plus efficace sur le plan financier.

Au cours des deux années à l'examen, un des événements les plus remarquables a été la signature d'un accord de coopération entre les deux organisations lors de la première réunion générale entre les représentants de la CARICOM et de ses institutions associées et le système des Nations Unies, en mai 1997. Il convient de se féliciter de cette évolution qui jette les bases solides d'un renforcement de la coopération existant déjà entre les deux organisations et qui indique une diversification des domaines de coopération, comme la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme.

Ma délégation espère que la deuxième réunion générale entre la CARICOM et le système des Nations Unies aura lieu en 1999, dans la région des Caraïbes, afin d'évaluer les progrès faits dans la mise en oeuvre des mesures convenues et d'examiner d'autres mesures destinées à intensifier la coopération entre les deux organisations.

Nous savons aujourd'hui que la paix et la stabilité sont indispensables pour un développement durable. Ma délégation se félicite donc des efforts faits par le Secrétaire général pour renforcer l'interaction et la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, notamment la CARICOM, en matière de prévention des conflits. Elle espère que ces efforts continueront d'être encouragés et poursuivis plus avant grâce à des réunions de suivi entre le Secrétariat de l'ONU et les secrétariats des organisations régionales dans le domaine de l'alerte rapide et de la prévention des conflits.

Alors que nous approchons du XXIe siècle, le monde devient un village planétaire. Malgré la distance géographi-

que séparant la République de Corée et la région des Caraïbes, elles ont su forger et consolider des relations de coopération. Nous sommes particulièrement attentifs aux efforts déployés par les petits pays insulaires, en particulier ceux des Caraïbes, dans le cadre de leur développement économique, social et politique.

C'est ainsi que la République de Corée s'est constamment efforcée de renforcer ses liens bilatéraux avec les pays de la région des Caraïbes, grâce à la promotion du commerce, de l'investissement et l'augmentation des échanges, y compris l'assistance technique. Nous avons également participé très activement aux efforts faits par la communauté internationale pour renforcer le processus démocratique et la protection des droits de l'homme dans la région, notamment en participant au fonds d'affectation spéciale du PNUD pour un programme de professionnalisation de la police en Haïti. Bien qu'elle doive faire face à l'immense défi de surmonter la crise financière actuelle, la République de Corée continuera de participer activement aux efforts déployés par les pays de la CARICOM pour promouvoir la paix et la prospérité, en partageant notre propre expérience en matière de développement démocratique et économique.

Le XXIe siècle verra l'émergence d'un monde encore plus interdépendant grâce à la diffusion rapide des technologies et à la mondialisation. L'intégration et la coopération régionales vont se généraliser, dépassant les frontières des États. La coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales comme la CARICOM doit être renforcée au cours des années à venir.

Dans le droit fil des objectifs des Nations Unies, ces deux organes pourraient mettre leur vaste expérience et leur savoir-faire au service de la promotion de la paix et de la sécurité, du développement durable et des relations amicales entre les États de la région, grâce à la coopération et à la coordination de leurs forces. La République de Corée entretient, quant à elle, des liens d'amitié de longue date avec de nombreux pays de la CARICOM et continuera d'appuyer les efforts faits par la Communauté des Caraïbes à cette fin.

En tant que coauteur, la République de Corée appuie le projet de résolution A/53/L.15 et espère qu'il sera adopté par consensus.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la résolution 46/8 de l'Assemblée générale, en date du 16 octobre 1991, je donne la parole à l'Observateur de la Communauté des Caraïbes.

**M. Marville** (Communauté des Caraïbes) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la Communauté des Caraïbes, je souhaite remercier les institutions des Nations Unies et les États qui ont apporté une aide aux pays de la région les plus durement frappés par le passage du cyclone Georges. Leur soutien a été profondément apprécié et a témoigné de l'amitié qu'ils nous portaient et de la place qu'occupait notre petite région des Caraïbes dans la communauté internationale. Je souhaite, par ailleurs, exprimer notre préoccupation et notre espoir que les pays touchés par le passage du cyclone Mitch jouiront du même soutien afin de leur permettre de se relever rapidement de ce cataclysme.

Je souhaite faire part également de l'affliction de la Communauté suite aux atrocités insensées perpétrées au Kosovo. La Communauté continuera de suivre la situation et de soutenir les efforts faits par la communauté internationale en vue de restaurer la paix dans cette zone. Les dernières informations provenant du Kosovo semblent heureusement offrir une lueur d'espoir.

La Communauté espère, par ailleurs, que l'accord conclu récemment entre les Israéliens et les Palestiniens demeurera un instrument contraignant. Tant au niveau régional que national, la Communauté des Caraïbes s'est toujours efforcée de contribuer à la paix et à la stabilité internationales en soutenant les efforts de l'Organisation des Nations Unies et en collaborant avec elle.

Il y a deux ans, une résolution semblable à celle qui est examinée aujourd'hui était adoptée en cette instance. La Communauté des Caraïbes s'était félicitée du soutien dont avait joui alors cette résolution et elle espère que le projet de résolution d'aujourd'hui recevra un appui comparable.

Les États de la Communauté attendent beaucoup des systèmes et règlements multilatéraux. Ils espèrent que ces règlements prendront en considération les différents niveaux de développement des États souverains qui composent la communauté internationale. Il n'est de course internationale où des amateurs rivalisent sérieusement avec des professionnels; il n'est de compétition internationale où des poids plumes affrontent des poids lourds. Les différences sont reconnues et des concessions sont accordées. Lorsque les représentants de certains pays parlent par conséquent de règles de jeu équitables, il convient de s'assurer qu'elles le soient vraiment.

La Communauté des Caraïbes demande donc à la communauté internationale de reconnaître, une fois de plus, qu'il est essentiel que les petits États vulnérables des Caraïbes soient en mesure de bénéficier sans entrave des disposi-

tions du régime de la banane de l'Union européenne. Nos partenaires européens ont fait tous les efforts possibles pour se conformer aux règles de l'Organisation mondiale du commerce mais de nouveaux problèmes surgissent. Nous demandons en particulier à nos amis de la communauté internationale, sur quelque continent qu'ils se trouvent, de nous soutenir sur cette question.

Une autre question qui préoccupe la Communauté des Caraïbes et qui mobilise un certain soutien de la part des institutions des Nations Unies et des États et groupes d'États à l'Organisation est la question du trafic illicite de stupéfiants et des armes de petit calibre. La Communauté des Caraïbes se félicite de la coopération et du soutien dont elle bénéficie en la matière. Toutefois, elle demande que l'on redouble d'efforts dans le cadre des programmes de réduction de la demande de drogues.

La Communauté des Caraïbes étant résolue à faire en sorte que la mer des Caraïbes soit internationalement reconnue comme zone spéciale dans le contexte du développement durable, elle attend avec intérêt de bénéficier du soutien des Nations Unies et de la communauté internationale pour l'élaboration de ce concept ainsi que pour son adoption lors d'une réunion future de l'Assemblée.

En faisant face à un certain nombre de problèmes critiques auxquels elle est confrontée, et en les réglant, la CARICOM pourrait bien en fait redéfinir son propre rôle et sa façon de diriger ses affaires. On peut notamment citer l'initiative engagée par la CARICOM pour essayer de résoudre la crise politique qui a fait suite aux élections de décembre au Guyana. Ce processus, qui se poursuit et qui continue de bénéficier des ressources du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a marqué une nouvelle évolution de la CARICOM qui continue à soutenir la démocratie sur le continent et à promouvoir la prévention des conflits. Une assistance semblable a été fournie par le PNUD à Saint-Kitts-et-Nevis lorsque les ressortissants de ce pays se sont penchés sur les questions liées à la sécession de Nevis de la Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis.

Les questions relatives à la menace que pose le trafic de stupéfiants et à d'autres problèmes de ce genre dans la région suggèrent que la région ne peut pas et ne doit pas rester passive s'agissant de la question de la démocratie. Elle doit plutôt chercher activement à renforcer les procédures démocratiques dont nous nous enorgueillons depuis de nombreuses années. La Charte de la Société civile de la Communauté des Caraïbes, qui a été adoptée à l'échelle de la Communauté, prévoit un ancrage normatif pour les gouvernements de la

Communauté et pour leurs administrés. L'Assemblée des parlementaires de la Communauté des Caraïbes doit être renforcée pour permettre un débat beaucoup plus large à l'échelon des territoires sur les questions qui touchent notre région, et notamment les questions ayant trait au processus démocratique.

En juillet 1997, les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes sont convenus d'accepter la demande d'adhésion de la République d'Haïti à la Communauté des Caraïbes. Même si la Communauté reste préoccupée par l'impasse politique où demeure ce pays en ce qui concerne l'élection d'un premier ministre, elle continue de se réunir avec Haïti à un niveau technique pour définir les conditions de l'adhésion d'Haïti. La Communauté élargie continuera d'avoir besoin de l'assistance des Nations Unies et de ses États Membres pour poursuivre ses activités de développement.

Parmi ces activités, il en est une importante qui concerne la création du marché et de l'économie uniques des Caraïbes. Les travaux se poursuivent à cet égard pour que le marché unique devienne une réalité le 1er janvier 1999. Quatre des neuf protocoles destinés à permettre cette transformation profonde de la Communauté des Caraïbes ont été signés et sont provisoirement entrés en vigueur. Encore une fois, nous souhaitons remercier particulièrement le PNUD de l'assistance qu'il nous a fournie dans ce processus essentiel destiné à permettre des économies d'échelle au niveau interne en créant un espace économique unique plutôt qu'en dépendant de plusieurs petites économies. Le marché unique ne favorisera pas un marché fermé mais un marché mieux adapté à l'investissement et au commerce.

Afin de bénéficier des possibilités qui en découleront, la Communauté attendra des Nations Unies et de la communauté internationale qu'elles favorisent le développement de ses ressources humaines, en particulier dans les domaines qui lui permettront d'être plus concurrentielle dans le nouvel environnement économique mondial.

Dans ce contexte, la Communauté se réjouit à la perspective de participer à la conférence d'examen de 1999 pour les petits États insulaires en développement. Nous avons déjà fait des progrès dans notre processus préparatoire et nous attendons avec intérêt de prendre part aux débats qui se dérouleront à cette réunion.

La Communauté des Caraïbes est confrontée actuellement à de nombreux défis. Nous savons par expérience que nous pouvons compter sur l'Organisation des Nations Unies

et sur ses institutions spécialisées pour nous aider à relever ces défis et à en tirer des enseignements.

En appuyant le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie, la Communauté des Caraïbes s'engage à continuer d'appuyer, en particulier dans le contexte régional, les buts et objectifs des Nations Unies.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/53/L.15.

Je souhaite indiquer que, depuis la présentation de ce projet de résolution, l'ex-République yougoslave de Macédoine s'en est portée coauteur.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Mustafa** (Chef du Service des séances de l'Assemblée générale) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à informer l'Assemblée que si le projet de résolution A/53/L.15 est adopté par l'Assemblée générale, il n'en résultera pas d'incidences sur le budget-programme.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/53/L.15?

*Le projet de résolution A/53/L.15 est adopté (résolution 53/17).*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 23 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 18 h 15.*